



## SOMMAIRE

	Pages
Point 9 de l'ordre du jour :	
Discussion générale ( <i>suite</i> )	
Discours de M. Abdul-Baqi (Irak) . . . . .	1
Discours de M. Thorn (Luxembourg) . . . . .	5
Discours de M. Ratsiraka (Madagascar) . . . . .	8
Discours de M. Al-Saïd (Oman) . . . . .	11
Discours de M. Gutiérrez Gutiérrez (Bolivie) . . . . .	13
Réponse du représentant du Burundi . . . . .	19
Réponse du représentant de l'Irak . . . . .	23
Réponse du représentant de l'Irak . . . . .	24
Réponse du représentant des Emirats arabes unis . . . . .	25
Réponse du représentant de l'Irak . . . . .	25

*Président* : M. Stanisław TREPCZYŃSKI (Pologne).

## POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR

Discussion générale (*suite*)

1. M. ABDUL-BAQI (Irak) [*interprétation de l'anglais*<sup>1</sup>] : Monsieur le Président, c'est un grand plaisir pour moi que de vous présenter nos plus sincères félicitations à l'occasion de votre élection à la présidence de la vingt-septième session de l'Assemblée générale. En vous souhaitant plein succès dans l'accomplissement des fonctions qui s'attachent à votre poste si important, je suis convaincu que votre sagesse reconnue et votre jugement vous permettront de présider avec succès nos travaux, afin de parvenir aux résultats les meilleurs.

2. En vous présentant ses félicitations, la délégation de l'Irak tient également à exprimer sa satisfaction du fait que ce poste important est occupé par le ressortissant d'un pays avec lequel l'Irak entretient les liens d'amitié et de coopération les plus étroits.

3. Je voudrais aussi rendre hommage à votre prédécesseur, M. Adam Malik, pour les efforts admirables qu'il a déployés au service des Nations Unies en tant que président de la vingt-sixième session de l'Assemblée générale.

4. Le peuple irakien suit de très près l'évolution des événements dans toutes les parties du monde. Nous pensons qu'il est nécessaire que notre organisation internationale redouble d'efforts afin de renforcer sa noble charte et d'atteindre ses objectifs élevés.

5. Les peuples du tiers monde et d'autres peuples épris de paix ont poursuivi leur lutte contre le colonialisme, l'impérialisme et le retard dans le développement, mais ils n'ont pas atteint encore tout ce qu'ils souhaitaient. Les racines du colonialisme sont profondes et survivent avec les forces de puissance et d'exploitation accumulées depuis des siècles.

6. En fait, depuis la fin de la dernière session de l'Assemblée générale, nous n'avons rien vu qui nous fasse croire que les Etats colonialistes éprouvent le désir de changer leur politique ou de coopérer avec les Nations Unies, dans un effort constructif commun, pour respecter les droits des peuples, éliminer les craintes du moment et les actes néfastes des monopoles rapaces. Cependant, nous conservons notre optimisme, car nous avons confiance en l'avenir des peuples et en leur lutte pour leur juste cause.

7. La politique étrangère de la République d'Irak cherche à établir les meilleures relations avec d'autres Etats sur la base des principes du respect de l'indépendance et de la souveraineté et d'efforts mutuels en vue de développer et de renforcer ces relations. Nous suivons une politique de strict respect et d'appui de la Charte des Nations Unies. Nous sommes également en faveur de la création de conditions permettant de renforcer la confiance en l'Organisation mondiale et ses institutions spécialisées pour leur permettre de remplir leur mission et de s'acquitter de leurs responsabilités.

8. Bien des peuples ont obtenu, par une lutte persistante, leur droit à la liberté et à la libre détermination. Les Nations Unies, grâce à la Déclaration sur les droits des peuples à l'autodétermination et à l'indépendance<sup>2</sup>, ont joué un rôle important en soutenant et en favorisant les aspirations de ces peuples.

9. Toutefois, nombre d'autres peuples continuent de souffrir sous le joug du colonialisme, de l'exploitation et de la discrimination raciale.

10. La manifestation la plus répugnante de cette réalité se trouve peut-être dans les événements dont le monde est aujourd'hui témoin en Palestine.

11. Les forces du colonialisme sioniste, appuyées par l'impérialisme international, avec à sa tête les Etats-Unis, ont réussi à chasser les habitants de Palestine de leurs foyers et à les en tenir éloignés depuis près d'un quart de siècle. Depuis le 5 juin 1967, l'agression sioniste s'est étendue à

<sup>1</sup> L'orateur s'est exprimé en arabe. Le texte anglais de sa déclaration a été communiqué par la délégation.

<sup>2</sup> Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux [résolution 1514 (XV)].

trois Etats arabes, Membres de cette organisation, occupant une partie de leurs territoires, expulsant leurs habitants et créant des établissements coloniaux paramilitaires dans ces territoires occupés.

12. Dans de nombreuses résolutions, les Nations Unies ont réaffirmé les droits du peuple palestinien au rapatriement et à l'autodétermination. Mais, en raison de l'intransigeance méprisante d'Israël et de l'impuissance des Nations Unies à mettre en œuvre leurs dispositions, ces résolutions ont été réduites à l'état de simples chiffons de papier.

13. Nous croyons fermement que le problème dit du Moyen-Orient ne peut trouver de solution et que la paix dans notre région ne peut être établie si l'on ne donne pas au peuple de Palestine la possibilité d'exercer tous ses droits inaliénables, notamment le droit à l'autodétermination; il ne saurait non plus y avoir de paix avant que l'on ne mette fin à l'occupation israélienne des territoires arabes. Tant que ces conditions ne seront pas remplies, le Moyen-Orient demeurera lourd de dangers qui mettent en péril la paix dans le monde entier.

14. Un profond sentiment d'injustice a poussé les Palestiniens à allumer les flammes de la révolution. Ils ont compris qu'il n'est point d'autre moyen pour eux d'arriver à une vie libre et respectable et de retourner dans la terre de leurs ancêtres si ce n'est celui du sacrifice d'eux-mêmes et de la lutte armée, qui représentent le point culminant du patriotisme et le plus noble exemple des guerres de libération. Les Palestiniens ont compris le sens de ce sacrifice d'eux-mêmes en présence du nazisme sioniste, comme beaucoup d'autres peuples l'ont compris en résistant à l'occupation nazie hitlérienne.

15. Mon gouvernement, dès le début, n'a pas eu grande confiance en la résolution 242 (1967) du Conseil de sécurité. Cette résolution n'est pas conforme aux principes de la Charte qui interdisent l'emploi de la force dans les relations internationales et refusent clairement à l'agresseur le droit de profiter des gains ou avantages qui en résultent. Néanmoins, malgré la résolution, avec ses graves défauts à la fois quant au fond et à la forme, Israël, qui n'a jamais respecté les résolutions des Nations Unies concernant les droits du peuple palestinien, poursuit sa politique d'expansion et tente d'obtenir de nouveaux avantages aux dépens des peuples de Palestine et des pays arabes.

16. Refuser leurs droits aux Palestiniens, tenter de régler le problème de la Palestine sans la participation des Palestiniens eux-mêmes, ignorer les résolutions adoptées par les Nations Unies depuis un quart de siècle aux fins de résoudre ce problème et récompenser ensuite l'agresseur en lui octroyant des concessions, tels sont les principaux défauts de la résolution 242 (1967) du Conseil de sécurité.

17. Le Conseil de sécurité aurait dû exiger la cessation de l'agression sioniste et le retrait des forces israéliennes des territoires occupés, sans aucun retard et sans conditions.

18. Un aspect important de la situation au Moyen-Orient préoccupe depuis un certain temps tous les peuples du monde : il s'agit de la politique israélienne à l'égard de la ville de Jérusalem. Les Nations Unies ont adopté de

nombreuses résolutions, que chacun connaît, pour sauvegarder le caractère de Jérusalem en tant que lieu saint pour nombre de peuples et de religions. La réponse d'Israël a été un mépris total et un dédain arrogant. Des fouilles et des démolitions se poursuivent dans de nombreux quartiers de la ville, au mépris total du caractère sacré de celle-ci et de ses importants lieux archéologiques qui unissent le passé au présent et représentent l'héritage de la civilisation de l'homme dans notre partie du monde. Le sionisme est venu détruire aujourd'hui ce qui reste de ce patrimoine. Malgré les violentes réactions de tous ceux qui respectent ce que représente Jérusalem, Israël a toujours ignoré — en fait, repoussé avec mépris — la grande préoccupation exprimée par la communauté internationale.

19. Le colonialisme expansionniste d'Israël est confirmé par ses agressions lancées dans toutes les directions. Son objectif est de conquérir d'autres territoires et d'encourager la poursuite de l'immigration juive en Palestine par tous les moyens possibles, afin de réaliser le rêve de l'expansion sioniste : la constitution du "Grand Israël". Tels sont les facteurs qui différencient le problème de Palestine de ceux d'autres peuples dont les patries ont été divisées, comme l'Allemagne, la Corée et le Viet-Nam. La lutte en Palestine n'est pas une lutte entre les habitants d'un même pays, mais entre le propriétaire légitime et un intrus, entre un agresseur, qui est un usurpateur, et la population victime de cette agression. Il n'est que naturel que ceux qui méconnaissent cette nature fondamentale du conflit en Palestine soient tentés de demander des négociations directes entre les parties intéressées.

20. Pour assurer le respect de la Charte des Nations Unies et de ses principes en tant que base des relations internationales, il est indispensable avant tout que les grandes puissances, qui ont une responsabilité spéciale dans le maintien de la sécurité internationale, respectent elles-mêmes les principes de la Charte. Nul n'ignore que le peuple irakien, comme beaucoup d'autres de par le monde, en est venu à contester la valeur de l'Organisation internationale dans le maintien de la paix et de la justice, compte tenu du comportement de certaines grandes puissances qui en sont Membres.

21. Au cours du mois de septembre dernier, Israël a lancé une campagne de revanche et de terrorisme contre la Syrie et le Liban, dirigée avant tout contre des civils innocents et les habitants des camps de réfugiés palestiniens. Nous avons toujours été persuadés qu'Israël ne se contenterait jamais de l'expulsion des Palestiniens de leur patrie mais chercherait à exterminer et à anéantir la notion même de l'existence d'un peuple palestinien.

22. Ce à quoi nous ne nous attendions pas, même de la part des Etats-Unis, dont chacun connaît l'appui et le loyalisme envers Israël, c'était le recours au droit de veto pour rejeter un projet de résolution<sup>3</sup> qui ne visait qu'à rétablir un cessez-le-feu violé par Israël dans ses attaques meurtrières contre le Liban et la Syrie. Le Conseil de

<sup>3</sup> Documents officiels du Conseil de sécurité, vingt-septième année, Supplément de juillet, août et septembre 1972, document S/10784.

sécurité a été ainsi empêché de s'acquitter de son devoir le plus élémentaire dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Quelqu'un met-il en doute les motifs réels qui ont conduit le Gouvernement des Etats-Unis à adopter cette attitude honteuse, qui expose la paix et la sécurité internationales à un danger certain dans l'intérêt de son propre opportunisme politique ?

23. Les raisons pour lesquelles les peuples perdent confiance dans l'Organisation mondiale et pour lesquelles celle-ci ne répond pas aux espoirs placés en elle ne résident pas dans sa prétendue inaction à l'égard des actes de "terrorisme politique", comme d'aucuns l'ont proclamé, mais bien plutôt dans l'impuissance des Nations Unies devant le terrorisme international auquel se livre l'une des plus grandes puissances parmi ses propres membres contre un grand nombre de peuples et en d'innombrables parties du monde.

24. L'Assemblée générale a décidé, à la demande du Secrétaire général, de discuter, au cours de la présente session, de la question du terrorisme international, ainsi que de ses causes sous-jacentes [point 92]. Ma délégation pense que l'examen de la question sous sa forme amendée permettra de faire la lumière sur tous les aspects de ce problème. Mais nous ne pouvons ignorer ni passer sous silence un fait qui est bien connu de tous aujourd'hui, à savoir l'exploitation de cette question par les Etats-Unis à des fins de politique intérieure. Nous ne pouvons ignorer non plus les efforts déployés par certaines autres puissances pour exploiter ce débat afin de discréditer et d'étouffer les mouvements de libération nationale, sous prétexte de combattre le terrorisme, et au nom de la communauté internationale.

25. Nous sommes fort surpris de constater que le Gouvernement des Etats-Unis s'empresse de mener la campagne pour ce qu'il appelle la lutte contre le terrorisme, alors que les Nations Unies elles-mêmes et les missions permanentes à New York sont soumises à des menaces et à des actes de violence de la part d'organisations terroristes américaines sans que les autorités des Etats-Unis prennent la moindre mesure efficace contre ces terroristes, ce qui est contraire à leurs obligations contractuelles envers les Nations Unies. Nous estimons également qu'il est absolument inacceptable que le Gouvernement des Etats-Unis, sous prétexte de raisons humanitaires, demande que l'on agisse contre le terrorisme, tandis qu'un déluge de bombes américaines engloutit les femmes et les enfants innocents du Viet-Nam et que des généraux américains "civilisés" menacent de bombarder ce peuple courageux jusqu'à le ramener à l'âge de la pierre.

26. Il existe, dans la zone du golfe Arabique, des conditions qui menacent la paix et qui laissent entrevoir pour l'avenir les pires conséquences. L'impérialisme s'efforce activement de renforcer son influence dans le golfe Arabique, sous prétexte de remplir un prétendu vide dans le sillage du retrait des forces britanniques. Poursuivant ces buts, l'impérialisme international n'a aucun scrupule concernant l'emploi de tous les moyens disponibles.

27. Le Gouvernement irakien est convaincu que la paix et la sécurité ne prévaudront pas dans le golfe Arabique aussi

longtemps que les Etats de cette région ne respecteront pas la souveraineté et l'indépendance de chacun d'entre eux. Or, vers la fin de l'année passée, les forces iraniennes ont occupé trois îles arabes dans le golfe, en recourant à la force pour réaliser les ambitions expansionnistes de l'Iran, en violation de la Charte des Nations Unies et des principes du droit international qui, en termes explicites, interdisent l'emploi de la force dans les relations internationales. La mollesse dont font preuve les organes des Nations Unies lorsqu'il s'agit de prendre des mesures efficaces pour rétablir le droit et la justice ne saurait manquer d'encourager des ambitions expansionnistes qui, indubitablement, mettraient en danger la paix et la sécurité internationales dans cette région.

28. Au cours des deux dernières sessions de l'Assemblée générale, la délégation de l'Irak a fait état de l'initiative prise par notre voisin, l'Iran, qui, à titre unilatéral, a déclaré caduc le Traité de frontière irano-irakien, signé à Téhéran le 4 juillet 1937. Ce traité, en vigueur pendant plus de 30 ans, a été librement conclu par les deux parties et enregistré par la Société des Nations, pour mettre fin aux différends de frontières entre ces deux pays. Il semble que notre voisin l'Iran ait oublié le fait que le caractère sacré des traités constitue l'un des principes fondamentaux du droit international et que la violation des traités était et demeure l'une des infractions les plus graves dont un Etat peut avoir à répondre devant la communauté internationale. L'abrogation unilatérale d'un traité, pour quelque raison que ce soit, est considérée comme l'une des violations les plus graves.

29. L'Irak continue d'adhérer au Traité de 1937 et il est convaincu que l'Iran n'a aucunement le droit d'abroger ce traité à titre unilatéral. L'Irak s'est également déclaré disposé à soumettre cette question à la Cour internationale de Justice. Nous renouvelons ici cette offre. Les atermoiements de l'Iran à accepter notre offre et la persistance de son attitude négative ne sont que l'expression de la détermination de l'Iran de braver les règles les plus importantes et les plus solidement établies du droit international.

30. Mon gouvernement saisit chaque occasion qui s'offre à lui pour confirmer sa politique pacifique et son désir d'établir les meilleurs rapports avec tous les Etats. La plus récente affirmation de cette politique envers l'Iran a été exprimée il y a quelques mois par le Président de l'Irak, M. Ahmed Hassan Al-Bakr, qui a dit :

"Le Gouvernement de l'Iran, l'un de nos voisins, a adopté depuis trois ans et demi une attitude hostile injustifiée à l'égard de l'Irak et de la nation arabe, dont un exemple est l'abrogation unilatérale du Traité de frontière de 1937 et les actes de provocation commis le long de nos frontières, menaçant notre paix et notre sécurité. L'Iran est allé jusqu'à mettre la main sur des terres arabes en occupant trois îles arabes dans le golfe Arabique. Ces mesures ne peuvent qu'avoir des effets nuisibles sur les relations arabo-iraniennes, non seulement pour le présent mais aussi dans l'avenir, d'autant plus que l'on peut y voir une coïncidence avec l'attaque sioniste impérialiste contre le peuple arabe. Nous défendrons fermement nos droits et continuerons de nous opposer au recours à de telles méthodes pour résoudre les problèmes. A notre avis, ces méthodes sont en violation

d'obligations internationales, outre qu'elles résultent d'une politique désuète. Nous affirmons ici, une fois encore, notre respect pour les liens historiques qui nous attachent au peuple ami de l'Iran et affirmons notre sincère désir d'établir des relations de bon voisinage avec ce peuple sur la base d'une coopération continue et dans l'intérêt de chacun. Depuis trois ans et demi, nous avons suivi une politique de modération et avons eu recours à la raison face à la politique d'aventurisme dans laquelle essaient de nous entraîner les forces colonialistes. Tout en défendant nos droits et nos intérêts nationaux, nous nous déclarons une fois de plus disposés à résoudre les problèmes de façon pacifique à condition que le Gouvernement de l'Iran reconsidère son attitude, abandonne sa politique actuelle et suive la voie d'une politique de bon voisinage avec l'Irak et la nation arabe."

31. Nous assistons en Extrême-Orient à un drame abominable, celui de la guerre inégale du Viet-Nam, de la tuerie en masse des Vietnamiens par les forces armées des Etats-Unis et de la destruction sans merci d'installations civiles vietnamiennes, y compris des hôpitaux, des écoles et des digues, causée par les missiles, les avions et le napalm.

32. La guerre au Viet-Nam a été condamnée par tous les peuples du monde, y compris des libéraux progressistes aux Etats-Unis mêmes. Notre peuple demande le retrait immédiat et complet des forces des Etats-Unis de l'Indochine pour permettre aux peuples de la région d'exercer leur droit à l'autodétermination et d'exprimer leur volonté librement, sans intervention étrangère. Notre peuple appuie la proposition de constitution d'un organisme international qui serait chargé d'aider le Viet-Nam à assurer le relèvement immédiat, tant du Nord que du Sud, après les dévastations causées par les longues années de combat. Les ressources nécessaires à ce relèvement devraient être assurées par les Nations Unies. Les Etats nantis, ayant à leur tête les Etats-Unis, devraient fournir l'essentiel de cette assistance. Ce que nous avons dit de l'agression contre le peuple vietnamien est tout aussi vrai de l'agression contre le peuple du Cambodge. C'était une nation jouissant de la liberté et pleine d'espoir, mais le Gouvernement des Etats-Unis, à qui déplaisent ceux qui refusent de se ranger à sa politique, a eu recours à ses méthodes bien connues et à ses services de renseignements. Mettant en danger la sécurité et la stabilité du peuple cambodgien, il a mis en place un régime fantoche pour remplacer le gouvernement légitime, lequel continue d'avoir la confiance et l'appui de la majorité des habitants du pays.

33. Nombre de peuples continuent de souffrir du colonialisme et de l'asservissement. La République d'Irak demande instamment aux Nations Unies de sauver ces peuples et d'appuyer leur juste lutte pour leur permettre d'atteindre l'indépendance, ce qui signifierait la mise en œuvre de leurs propres résolutions et permettrait d'atteindre les objectifs de cette organisation et d'en respecter les principes.

34. Nous demandons la liquidation de toutes les formes de colonialisme, où qu'elles se manifestent, et l'élimination de la discrimination raciale sous toutes ses formes et sous toutes ses manifestations. Notre peuple, sous la direction du parti socialiste arabe Baath, qui s'est consacré à la lutte pour la liberté et l'indépendance, se range aux côtés de la

résistance légitime face au colonialisme, à l'impérialisme et à la discrimination. Il demande que soit mis fin à l'occupation par les Etats-Unis de la Corée et que cesse l'utilisation abusive par les Etats-Unis du pavillon des Nations Unies, dans une ingérence patente qui va contre l'unité du peuple coréen. Nous appuyons le droit du peuple coréen à l'autodétermination et à la réunification. Notre peuple appuie les mouvements de libération en Angola, au Mozambique, en Guinée (Bissau) et au Cap-Vert. Il condamne le régime minoritaire blanc en Rhodésie et exprime le sincère espoir que tous les Etats respecteront les résolutions des Nations Unies et s'abstiendront d'établir les moindres rapports économiques avec le régime illégal d'Ian Smith.

35. Nous condamnons la politique d'*apartheid* et la répression imposée par le Gouvernement sud-africain aux Africains, habitants autochtones du pays. Nous ne pouvons, en cette occasion, manquer de saluer les peuples de la Namibie et du Zimbabwe et de rendre hommage à leur lutte, dans l'espoir que, bientôt, ils accéderont à la liberté et jouiront d'une souveraineté et d'une indépendance totales.

36. Le peuple irakien a choisi la politique de non-alignement dans ses relations internationales — ce qui lui offre la possibilité de participer à des efforts communs en vue de l'établissement de la paix et de la sécurité — afin d'éviter les maux inhérents aux pactes aux buts agressifs qui tendent à créer des situations d'affrontement et de crise. Le monde a déjà pu constater l'efficacité de la politique de non-alignement qui cherche à épargner à l'humanité les conséquences de l'existence de blocs et d'alliances militaires.

37. La République d'Irak se féliciterait de tout accord valable et efficace concernant la limitation de la course aux armements. Parvenir à un accord général sur le désarmement réduirait sans aucun doute les dangers de la guerre en économisant de vastes sommes qui pourraient être affectées à des fins pacifiques, en particulier à l'assistance aux pays en voie de développement.

38. Nous sommes en faveur d'un désarmement complet sous contrôle international efficace et confirmons notre appui à l'interdiction de l'utilisation et de la fabrication d'armes chimiques, biologiques et d'autres armes similaires. Mon gouvernement fait siennes les propositions tendant à déclarer certaines régions "zones de paix". Nous appuyons également la convocation d'une conférence mondiale du désarmement.

39. Mon gouvernement se félicite de tous les efforts visant à l'utilisation à des fins pacifiques de l'énergie atomique, des fonds marins et de l'espace extra-atmosphérique. Il se féliciterait de la convocation d'une conférence sur le droit de la mer, à condition que des préparatifs suffisants soient faits pour en assurer le succès d'une manière qui garantirait les intérêts de tous les Etats, particulièrement ceux des pays en voie de développement. Il convient de tenir compte tout spécialement des résolutions adoptées par la Conférence des Nations Unies sur l'environnement<sup>4</sup> et des propositions de

<sup>4</sup> Voir *Rapport de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement, Stockholm, 5-16 juin 1972* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.73.II.A.14), chap. II et IV.

la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, afin de rendre justice aux pays en voie de développement, de leur permettre d'utiliser leurs ressources et de créer les conditions capables de réduire le fossé entre les pays développés et les pays en voie de développement.

40. Je voudrais mentionner brièvement ici les mesures prises par mon gouvernement le 1er juillet dernier en vue de nationaliser les opérations de l'Irak Petroleum Company.

41. Cette société, qui avait le monopole de nos ressources pétrolières depuis près d'un demi-siècle, a par trop ignoré nos justes revendications et adopté une politique de temporisation et de tergiversations à l'égard de nos revendications. Tandis que le Gouvernement de l'Irak s'efforçait sérieusement de parvenir à une solution des problèmes en suspens, la société a recouru à une tactique de pression en réduisant la production pour saper l'économie du pays. Cette tactique a mené les négociations qui se déroulaient depuis des années à une impasse. Notre gouvernement s'est vu alors dans l'obligation de nationaliser les opérations de la société pour sauvegarder les droits du peuple. En agissant ainsi, l'Irak exerçait un droit très réel reconnu en droit international et confirmé par de nombreuses résolutions des Nations Unies affirmant la souveraineté des Etats sur leurs ressources naturelles. Dans le décret de nationalisation, nous avons déclaré que nous étions disposés à indemniser la société.

42. Dans une déclaration éloquente devant l'Assemblée générale, M. Maurice Schumann a dit que l'espérance était "une vertu difficile" [2041ème séance, par. 60]. Encore que j'aie ici exprimé aujourd'hui les inquiétudes et les doutes qui préoccupent nombre de personnes à l'égard du rôle de l'Organisation et de son aptitude à être à la hauteur des espoirs placés en elle, je conserve un grand espoir que ces doutes ne se montreront pas fondés.

43. Les peuples du monde entier sont unis dans le désir d'établir une communauté internationale qui vive dans la paix et où règnent les principes de liberté et de justice. Ces peuples voient en les Nations Unies le seul moyen d'atteindre ce but. Il est vrai, certes, qu'une bonne part de ces espoirs placés dans les Nations Unies se sont évanouis, mais notre confiance en l'homme et en sa détermination de réaliser ses aspirations de liberté, de paix et de justice nous sauve d'un désespoir total. Cette confiance nous permet de continuer à donner notre appui aux Nations Unies afin d'atteindre les objectifs qui sont en commun à l'humanité.

44. M. THORN (Luxembourg) : Monsieur le Président, en prenant la parole lors de cette vingt-septième session de l'Assemblée générale, il me tient à cœur de vous adresser mes bien vives félicitations pour votre nomination à la présidence de cette assemblée. Le choix unanime de votre personne ne constitue bien sûr pas seulement une juste reconnaissance de vos grandes qualités personnelles, mais également un hommage au pays de grande tradition et de grande tradition diplomatique que vous représentez. Nous ne doutons pas que, sous votre direction éclairée, et grâce à elle dirai-je, la présente session répondra aux espérances que les peuples que nous représentons placent en nous.

45. Je voudrais également exprimer au Secrétaire général, M. Kurt Waldheim, toute notre estime pour l'immense tâche qu'il a déjà accomplie pour le bien de l'Organisation. Au cours de cette première année de votre mandat, monsieur le Secrétaire général, vous avez déployé une activité débordante dans tous les domaines des Nations Unies et nous ne pouvons que vous féliciter des résultats positifs que vous avez obtenus en un aussi court laps de temps. Vous avez pris la direction du Secrétariat à un moment crucial pour l'Organisation et c'est à bon escient que vous considérez le rétablissement de l'autorité et du prestige des Nations Unies comme l'un des objectifs primordiaux à atteindre. Il va sans dire que cette tâche ne concerne pas uniquement le Secrétaire général; elle intéresse au premier chef tout un chacun des pays souverains composant les Nations Unies, et c'est seulement une collaboration toujours plus profonde et plus franche de tous les Etats Membres qui peut donner à l'Organisation la place qui lui revient tout normalement dans le monde.

46. Notre organisation est arrivée à un carrefour important de son histoire. La participation de la République populaire de Chine représente une étape majeure sur la voie de l'universalité et c'est précisément par souci de nous voir persévérer dans cette voie que j'espère une admission rapide du Bangladesh. L'entrée de cet Etat à l'Organisation des Nations Unies devrait être la suite logique et l'application complète et sincère de l'Accord de Simla du 3 juillet 1972.

47. Un cap difficile à franchir — et ceci toujours pour consacrer l'universalité — reste, à notre sentiment, l'admission des Etats divisés d'Europe et d'Asie. Permettez-moi de me montrer optimiste à la suite de l'évolution encourageante qui se dessine en Allemagne et qui permettra, je l'espère, d'aboutir à la normalisation des relations entre les deux Etats allemands et, par conséquent, à leur admission simultanée à l'Organisation des Nations Unies.

48. Je note également avec satisfaction que des contacts ont été pris entre la Corée du Nord et la Corée du Sud et je suis convaincu, quant à moi, qu'ici encore le bon sens triomphera et que les parties en présence trouveront un règlement qui tiendra dûment compte des intérêts essentiels de l'ensemble du peuple coréen. Notre assemblée devrait en pareille occasion, c'est-à-dire chaque fois que les parties vont d'elles-mêmes dans la direction souhaitée par tous, s'abstenir d'instaurer un débat risquant de susciter trop de passions et d'arguments tirés du passé, et cela à un moment où l'on va manifestement tourner une page de l'histoire et où il s'agit de préparer l'avenir.

49. Si l'on analyse la situation internationale actuelle, on ne peut manquer de constater d'autres évolutions qui nous semblent encourageantes. L'événement le plus marquant à cet égard me semble être la détente qui se fait jour dans les rapports des Etats-Unis d'Amérique aussi bien avec l'Union soviétique qu'avec la Chine. Il faut se réjouir de voir les dirigeants des grandes puissances accorder une priorité toujours plus grande au dialogue et à la recherche de terrains communs d'entente et de coopération. Notre communauté internationale tout entière accueille favorablement cette volonté d'éviter autant que possible les affrontements dus trop souvent à des considérations de prestige et

de puissance ainsi que la volonté de régler les différends à l'amiable.

50. Ce climat de détente et de coopération a déjà permis des progrès importants sur la voie du retour à une situation normale au cœur de l'Europe grâce à l'Accord quadripartite sur Berlin et grâce à l'amélioration importante des relations entre la République fédérale d'Allemagne et la République démocratique allemande. De même, la ratification des traités prohibant l'usage de la force entre d'une part la République fédérale d'Allemagne et l'Union soviétique et d'autre part la République fédérale d'Allemagne et votre pays, monsieur le Président, est de bon augure pour la conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, dont les travaux préparatoires débiteront prochainement à Helsinki.

*M. Rossides (Chypre), vice-président, prend la présidence.*

51. En tant que représentant d'un tout petit pays européen qui a, par deux fois au cours de ce XX<sup>ème</sup> siècle, terriblement souffert de l'affrontement entre ses grands voisins, je me réjouis donc tout particulièrement des perspectives nouvelles ainsi ouvertes à une Europe entièrement pacifique, tournée vers la coopération et, pourquoi pas, vers la compétition dans les domaines économique, social, culturel, mais où il n'y aurait enfin plus de recours à la force ni même à la menace d'en user.

52. Si je puis ainsi exprimer ma satisfaction devant l'évolution positive de ce qu'il est convenu traditionnellement d'appeler les relations Est-Ouest, je n'en suis que plus attristé par la persistance de graves conflits se traduisant par des hostilités ouvertes ou menaçantes au Viet-Nam et au Moyen-Orient, et ce malgré tous les efforts de pacification déployés, qui ont déjà conduit au retrait d'importantes forces militaires, voire d'experts militaires.

53. En ce qui concerne le conflit vietnamien, la lenteur des négociations de Paris doit paraître désespérante à un peuple sujet aux ravages de la guerre depuis plus de 30 ans et dont le pays est lentement détruit de fond en comble. J'exprime le profond souhait que les efforts vers une paix équitable ne soient plus freinés par des soucis de tactique et de prestige, et que chaque partie respecte scrupuleusement les règles du droit de la guerre et de la simple humanité, ceci aussi bien en ce qui concerne les prisonniers de guerre que l'interdiction de frapper des objectifs civils et de porter atteinte à la vie des civils.

54. Un autre point névralgique du monde à l'égard duquel notre organisation a, hélas, manifesté une impuissance à peu près complète est le conflit du Proche-Orient. D'innombrables heures de débat à l'Assemblée générale et au Conseil de sécurité ainsi que de nombreuses résolutions ont été consacrées aux divers aspects de ce douloureux problème sans, il faut le reconnaître, qu'on se soit rapproché sérieusement d'une solution. Mon gouvernement demeure convaincu que les bases d'une telle solution restent les principes consacrés par la résolution 242 (1967) du Conseil de sécurité, et je ne peux ici que me rallier à tout ce que M. Harmel a dit à ce sujet, à cette tribune, ce matin même [2054<sup>ème</sup> séance]; mais encore faudrait-il que ces principes

soient enfin mis en application, soit totalement, ou, si cela ne s'avère pas possible, pas à pas.

55. Au contraire, nous voyons, hélas, d'une part, les Etats arabes se refuser à négocier et s'en tenir à une attitude sans issue du "tout ou rien" au lieu de reconnaître que, partout dans le monde, seules des négociations ont permis de trouver des solutions aux conflits, cependant que, d'autre part, Israël, que ce soit délibérément ou par le simple passage du temps, consolide chaque jour sa position dans les territoires occupés. Des négociations, fussent-elles directes ou indirectes — car qui ne veut ménager les susceptibilités de toutes les parties ? — me semblent une voie élémentaire, certes, mais probablement la seule qui permette d'arriver à un compromis valable. Les adversaires de négociations devraient s'inspirer d'autres expériences récentes de grandes puissances déjà mentionnées et prendre confiance dans la dynamique d'une négociation. Vouloir la dernière concession possible avant même les négociations est une attitude, à mon sentiment et d'après l'histoire, irréaliste. Des organisations comme la nôtre — par l'intermédiaire notamment de son médiateur M. Jarring, auquel mon gouvernement renouvelle sa confiance — ainsi que des Etats ou groupements d'Etats, peuvent faire des suggestions de règlement ou prêter leurs bons offices afin de rapprocher les parties, mais la responsabilité principale restera toujours auprès de celles-ci.

56. Les événements des dernières semaines, attentats terroristes et représailles, n'incitent certes guère à l'optimisme. Le Gouvernement luxembourgeois condamne le terrorisme sous toutes ses formes et déplore les victimes innocentes qu'il a faites; ayant séjourné à Munich lors du massacre de septembre, j'ai été horrifié par la violence qui s'exerce contre des victimes innocentes. Nous sommes donc prêts, quant à nous, à nous associer à toutes les actions qui pourraient être entreprises pour réprimer le terrorisme, soit dans cette enceinte-ci, soit dans d'autres cadres plus restreints. Nous sommes persuadés que seule une action déterminée de toutes les nations peut porter des fruits, de même que nous sommes convaincus que cette solidarité est dans l'intérêt de tous les pays membres de cette assemblée.

57. Je dois ajouter que mon gouvernement condamne avec la même vigueur les représailles aveugles qui font des victimes innocentes. La loi morale doit toujours primer les exigences dites de sécurité et interdire de prendre le plus petit risque de frapper à côté, et de tuer ne fût-ce qu'un seul innocent.

58. Terrorisme et représailles forment un cercle vicieux qui n'a une chance réelle d'être rompu que s'il intervient un règlement d'ensemble du problème du Proche-Orient, règlement qui devra évidemment s'étendre aux réfugiés palestiniens; et depuis toujours, je ne cesse de répéter qu'il est faux et dangereux de négliger, voire de sous-estimer cet aspect du problème. Ce pessimisme que la situation m'a inspiré tantôt, et qu'elle inspire à beaucoup d'autres, devrait être un stimulant à l'action, et non pas un frein.

59. Les événements graves dont je viens de parler, qu'ils soient encourageants ou déprimants, ont ceci de commun de mettre en évidence le trop faible poids qu'y ont exercé ou qu'y exercent encore les Nations Unies. Force nous est,

en effet, de reconnaître qu'il reste à parcourir un chemin difficile pour réaliser la paix et la sécurité internationales par l'élaboration de mesures collectives efficaces en vue de prévenir ou d'écartier les menaces à la paix, de réprimer les actes d'agression et d'arriver au règlement pacifique de différends ou de situations pouvant entraîner des conflits.

60. Certes, des progrès ont été marqués dans la limitation des armements en vertu de traités internationaux qui interdisent certaines formes d'essais nucléaires ou qui limitent la production de certaines armes nucléaires ou biologiques, et ce tout particulièrement sur le plan bilatéral, où les Etats-Unis et l'Union soviétique ont conclu un premier traité ayant pour effet de limiter la production et l'utilisation de certains armements stratégiques.

61. Mais ne faut-il pas constater, par ailleurs, que plus de 10 années de négociations dans le domaine du désarmement n'ont conduit qu'à des résultats somme toute extrêmement modestes si l'on songe que, depuis 1960, plus de 2 000 milliards de dollars ont été employés pour la fabrication de toutes sortes d'engins de guerre ? Il s'impose donc de prendre des décisions politiques sur le plan international pour modifier cette situation et permettre enfin l'utilisation à des fins pacifiques des extraordinaires ressources qui pourraient ainsi être libérées.

62. Je voudrais également exprimer l'espoir que les travaux entrepris depuis de longues années pour conférer une base plus solide aux opérations de maintien de la paix pourront aboutir bientôt. L'opinion publique dans nos pays ne peut en effet plus comprendre que l'élaboration d'un programme pour l'emploi des forces au service de la paix ne puisse être achevée après d'aussi longues discussions et d'aussi importantes négociations.

63. La mission générale d'une organisation mondiale comprenant plus de 130 pays souverains devient toujours plus complexe et plus difficile pour de multiples raisons. Le perfectionnement des moyens de transport et de communication, le développement des réseaux industriels, commerciaux et financiers dans le monde entier et les progrès continus des sciences et techniques font que les Etats deviennent de plus en plus interdépendants malgré la souveraineté de chacun. Cela signifie qu'un nombre croissant de problèmes ne peuvent plus trouver une solution dans un cadre purement national et, par voie de conséquence, que les organisations internationales sont chargées et seront chargées de tâches toujours nouvelles.

64. Il est évident que les mécanismes de coopération multinationaux et internationaux ne sont pas assez perfectionnés pour que tous ces problèmes puissent être résolus en un tour de main sur le plan universel. Certains prennent d'ailleurs, il faut le reconnaître, une acuité toute particulière sur le plan régional, et il est souvent plus facile d'arriver — au moins dans une première étape — à des solutions valables pour une région restreinte avant d'étendre ou de généraliser la solution sur le plan mondial.

65. C'est dans cette optique que, depuis des décennies, mon pays a participé à tous les efforts de coopération et d'intégration susceptibles non seulement d'engendrer quelques progrès économiques mais aussi de garantir plus de

stabilité à notre vieux continent; en commençant par l'Union économique belgo-luxembourgeoise et en passant par l'Union économique du Benelux, nous avons participé, dès la première heure, à la construction de l'Europe intégrée.

66. La réunion des chefs d'Etat et de gouvernement des neuf pays de la Communauté économique européenne élargie, qui se tiendra à Paris dans deux semaines, en définira, je l'espère, les futures orientations fondamentales et donnera, j'en suis convaincu, une impulsion décisive en vue d'une unification toujours plus poussée — unification qui ne saurait jamais être, dans notre esprit, synonyme de repli sur soi-même, mais qui veut dire, au contraire, ouverture sur le monde extérieur. Dans la mesure où l'Europe aura plus de poids, elle devra assumer encore plus clairement ses responsabilités, et cela en priorité à l'égard des pays en voie de développement mais aussi à l'égard des autres pays industrialisés. Une communauté qui est la plus grande puissance commerciale du monde — même si elle n'est la moins fragile — a le droit et le devoir d'affirmer son identité propre et de traiter, sur un pied d'égalité avec les autres Etats industrialisés, des problèmes économiques, commerciaux et monétaires, sans qu'il puisse être question de conditions préalables de part et d'autre, et ce avec le seul objectif d'aboutir à des règlements satisfaisants pour tous les pays intéressés.

67. Une telle communauté a tout particulièrement le devoir de tenir le plus grand compte des besoins de tous les pays du tiers monde, et tout particulièrement de nos associés de la première heure.

68. La troisième session de la Conférence des Nations Unies sur le développement (CNUCED), qui s'est tenue au printemps à Santiago (Chili), n'a malheureusement pas répondu à toutes les espérances qui avaient été placées en elle. Mais n'est-il pas vrai que l'opinion publique a parfois tendance à attendre trop de grandes conférences de ce genre ? L'obtention de résultats tangibles dans un domaine aussi complexe et controversé exige en effet une coopération persévérante et continue fondée sur une volonté politique commune. Par ailleurs, je suis d'avis que ce qui a nui à la troisième session de la CNUCED, c'est qu'on a voulu tout discuter et tout résoudre en même temps.

69. Il serait toutefois injuste de vouloir minimiser les résultats obtenus à cette session, qui a reconnu la nécessité de faire participer les pays en voie de développement à la remise en ordre du système monétaire international et de consacrer une attention spéciale à l'aide aux pays les moins favorisés. La session a également permis de réaliser une meilleure compréhension des problèmes très variés posés par le développement. Maintenant, il importe de mettre en œuvre les décisions prises, d'insuffler la volonté d'agir et d'offrir les moyens de le faire aux organisations intéressées des Nations Unies ainsi qu'à toutes les autres institutions qui, tant sur le plan national que sur le plan international, traitent des problèmes de développement.

70. Les pays de la Communauté européenne ne pourront plus se retrancher, à l'avenir, derrière l'absence de solutions mondiales pour ne pas aller de l'avant, mais n'accepteront pas non plus de reproches quant au régionalisme de leur

aide de la part de tous ceux qui, hélas ! s'en tiennent à l'aide bilatérale.

71. Dans le domaine de l'environnement également, il existe, au-delà de la problématique des nations, une problématique de l'humanité qui transcende les frontières des Etats et exige une coopération internationale rationnelle sur le plan mondial. Néanmoins, il faudra éviter que la juste préoccupation de l'avenir du genre humain sur la terre nous cache les injustices et le désordre qui y règnent dans le présent. Les priorités pour les actions à entreprendre devront être fixées en pesant soigneusement tous les éléments des problèmes à résoudre; ce sera une des tâches capitales de la présente Assemblée que de poser les premiers jalons pour le chemin à suivre et je n'ai, quant à moi, rien à ajouter, sinon à applaudir, à ce que mon collègue et ami, M. Schmelzer, ministre des affaires étrangères des Pays-Bas, a dit à ce sujet [2050<sup>ème</sup> séance].

72. Ne serait-il pas indiqué d'ajouter à ces considérations sur le sous-développement et la protection de l'environnement quelques brèves réflexions sur la pollution intellectuelle et morale que représente la discrimination raciale telle qu'elle existe encore à notre époque ? Il devrait être clair, pour tout homme sensé, que s'il existe des caractéristiques propres à chaque race humaine, il n'existe cependant aucune supériorité d'une race sur une autre et, partant, aucune justification à une séparation, voire à une ségrégation, par la contrainte, qui n'est, en fait, qu'une manifestation d'arrogance de certains êtres humains à l'égard d'autres êtres humains qu'ils considèrent comme inférieurs.

73. L'Europe, à ce sujet, est souvent jugée privilégiée parce que, apparemment, elle aurait une population plus homogène et serait, de ce fait, à l'abri de tout problème racial. Ceci n'est que très imparfaitement exact. Ainsi, le Luxembourg abrite par exemple dans ses frontières une population étrangère de naissance à raison de près de 50 p. 100. Il est incontestable qu'une telle situation, du fait des différences de langue, d'habitudes et de mœurs, crée de réels problèmes en ce qui concerne les relations entre immigrants étrangers et Luxembourgeois. Nous sommes donc — et je dirai : même nous — parfaitement capables d'entrevoir les difficultés auxquelles peuvent avoir à faire face des pays à population multiraciale; mais nous n'en sommes que plus intimement convaincus que ces difficultés ne peuvent être résolues que par la coopération fondée sur la bonne volonté réciproque et sur une très large compréhension, alors que toute discrimination ne saurait avoir d'autres effets que la création d'une tension, voire d'une haine, que rien ne fera disparaître, mais qu'un rien peut à tout moment faire exploser.

74. Je me dois d'ajouter que, si mes remarques visent bien entendu l'Afrique australe, je condamne avec la même rigueur la discrimination qui se fait jour dans tout autre pays, et notamment l'expulsion brutale — brutale aussi bien dans sa conception que dans son exécution — des ressortissants d'origine ethnique étrangère de n'importe quel pays de ce globe.

75. Nous avons tous, sans doute, dû prendre connaissance, au fil des ans, des nombreuses critiques dont les Nations Unies font l'objet, notamment dans la presse et

l'opinion mondiale, et qui dépeignent souvent notre organisation en des termes peu amènes.

76. Même s'il y a une grande part d'exagération dans toutes ces assertions, nous devons cependant reconnaître que certains aspects du travail des Nations Unies prêtent à critique, et il est certes nécessaire de réexaminer les procédures trop lentes ou peu rationnelles, afin d'en arriver à une méthode de travail plus appropriée. J'estime, en particulier, qu'il y aurait lieu d'observer davantage une saine répartition du travail et de ne pas introduire, dans des débats techniques, des questions d'ordre politique, auxquelles tous les pays sont certes très sensibles, mais qui gagnent à être discutées par des personnes hautement qualifiées dans des enceintes qui doivent leur être réservées.

77. D'aucuns ont émis l'opinion que la Charte, signée il y a plus de 27 ans à San Francisco, serait actuellement dépassée par les événements et qu'elle ne constituerait plus une base valable pour la coopération mondiale. Avec beaucoup de gouvernements ici représentés, nous sommes, au contraire, d'avis que la Charte reste toujours un instrument — certes imparfait — mais néanmoins bien adapté à ses objectifs et, si elle ne doit pas demeurer intouchable et intouchée, il n'y a pas lieu, à ce stade, d'y apporter des modifications fondamentales.

78. Si la coopération internationale, aux Nations Unies, n'est pas toujours aussi efficace qu'elle devrait l'être, la faute, reconnaissons-le, n'incombe pas à la Charte — il faudra encore très souvent le rappeler — mais bien plutôt à l'usage très imparfait qui en est fait par les Etats Membres.

79. J'exprime le souhait que la présente Assemblée se tienne dans un climat de loyauté, de collaboration confiante et sereine et donc de respect mutuel sans lequel un travail fructueux ne peut être réalisé, afin que nous ne décevions pas les justes espoirs des peuples du monde entier.

80. M. RATSIRAKA (Madagascar) : Un pays fier de son passé, de ses coutumes et de ses traditions, une nation travaillant dans l'exaltation de la lutte présente contre le sous-développement, l'injustice et la pauvreté, un peuple enfin déterminé à affirmer son identité, sa personnalité et sa souveraineté face à l'avenir : telle se présente la République malgache en octobre 1972.

81. Celui qui a l'honneur de prendre la parole pour la première fois aujourd'hui au nom de cette république vous adresse, monsieur le Président, ses bien sincères félicitations pour votre élection à la présidence de cette vingt-septième session de l'Assemblée générale. Il est sûr quant à lui que, grâce à vos éminentes qualités de politicien, de diplomate et de spécialiste des relations internationales, les travaux de cette assemblée seront empreints de sérénité, marqués par l'objectivité et couronnés par les succès que les peuples du monde entier attendent d'eux avec une profonde espérance.

82. Il se plaît à souligner aussi la maîtrise et la compétence remarquables avec lesquelles votre prédécesseur, M. Adam Malik, ministre des affaires étrangères d'Indonésie, a su diriger les débats de la vingt-sixième session.

83. Il est enfin heureux de pouvoir rendre un hommage solennel aux efforts déployés avec patience et courage par notre secrétaire général, M. Kurt Waldheim, pour faire face avec détermination à tous les problèmes, combien complexes, qui se posent à la communauté internationale.

84. La République malgache entend désormais fournir sa petite part, elle entend dorénavant donner sa modeste contribution à la grande résultante commune formée par le triptyque : paix, fraternité et justice internationales. C'est pourquoi, malgré son éloignement et son insularité, elle est décidée à se mettre à l'écoute du monde et à faire entendre sa voix à propos de tous les problèmes de l'heure.

85. C'est ainsi que nous, Malgaches, nous saluons accord et réconciliation ici, détente et ouverture là, normalisation ailleurs. Nous nous félicitons tout d'abord de l'entrée en vigueur des traités signés entre l'Union soviétique et la République fédérale d'Allemagne et entre celle-ci et la Pologne. Nous nous félicitons également de la conclusion de l'Accord quadripartite sur Berlin et de l'ouverture de la République démocratique allemande sur les autres nations européennes.

86. Nous nous félicitons aussi de la ratification de l'Accord de Simla entre l'Inde et le Pakistan en août 1972. Nous nous félicitons enfin de l'ouverture des pourparlers directs entre les deux parties de la Corée, pourparlers qui, nous l'espérons, déboucheront bientôt sur la réunification du pays.

87. Nous saluons en particulier la perspective de la tenue prochaine de la conférence sur la sécurité européenne, et la signature, le 3 octobre, des documents relatifs à l'entrée en vigueur des accords sur la limitation des armes offensives stratégiques<sup>5</sup>.

88. Nous notons avec satisfaction la nouvelle orientation des relations internationales vers l'émergence d'un système multipolaire qui est de nature, pensons-nous, à favoriser une plus grande interdépendance dans les relations entre Etats, à favoriser la réalisation du non-alignement et à favoriser enfin l'éclosion de négociations et d'accords bilatéraux positifs.

89. Enfin, nous rendons une fois de plus un vibrant hommage à l'esprit de Rabat, qui a permis aux nations africaines de laisser de côté ce qui les divise pour se consacrer entièrement à ce qui les unit, de concentrer leurs efforts sur une action commune pour l'unité, la liberté et la paix. Nous espérons vivement que ce même esprit de Rabat parviendra à résoudre rapidement l'actuel différend entre la République-Unie de Tanzanie et l'Ouganda.

90. Mais hélas, force est bien de reconnaître que ces quelques éclaircies ne suffisent pas, à beaucoup près, à dégager le ciel des relations internationales où des orages continuent d'éclater çà et là, tandis que de gros cumulonimbus toujours menaçants obscurcissent l'horizon, en

particulier dans le tiers monde. Dans ce tiers monde maudit, où des agressions sont perpétrées ici, perpétuées là, tandis que le choc des ambitions contraires et les heurts des idéologies rivales continuent d'alimenter à distance et par procuration des conflits aussi meurtriers que déplorables.

91. Ainsi, au Viet-Nam, les bombardements aveugles d'objectifs et de populations civils continuent sans relâche, sans justification. Plus d'un quart de siècle de guerre a prouvé, s'il en était encore besoin, qu'une solution militaire de ce conflit est éminemment improbable et qu'il appartient aux Vietnamiens, et aux Vietnamiens seuls, de trouver une solution négociée, juste, équitable et durable, sans ingérence extérieure. C'est la condition essentielle faute de quoi, du moins le pensons-nous, le peuple vietnamien ne saurait et ne pourrait vivre en paix, ne saurait et ne pourrait vivre sa paix dans l'indépendance et la dignité. Seule la neutralisation du Sud-Est asiatique peut ramener la paix et la stabilité dans cette région.

92. Au Moyen-Orient, notre position à l'égard du conflit sempiternel qui y sévit est dictée ici comme ailleurs par le réalisme, la justice et le respect de l'égalité des droits. Il faudrait, pensons-nous, beaucoup de naïveté aujourd'hui pour se figurer qu'on peut purement et simplement rayer Israël de la carte du monde. Israël est une réalité. C'est un fait accompli regrettable en ce sens qu'il a été pratiquement imposé par les grandes puissances de l'époque à la société internationale. Mais c'est tout de même un fait accompli. En revanche, ce que nous refusons catégoriquement, c'est qu'Israël aille ainsi de fait accompli en fait accompli et se conduise impunément en puissance expansionniste, impérialiste et belliqueuse. En tant que membre de l'Organisation de l'unité africaine (OUA), nous refusons d'admettre qu'un Etat étranger puisse occuper par la force le territoire d'un autre Etat et, en particulier, le territoire du pays africain qu'est l'Egypte, piétinant du même coup le droit inaliénable à l'existence et à l'autodétermination du peuple palestinien.

93. C'est pourquoi nous réaffirmons avec force notre appui sans réserve à la résolution 242 (1967) du Conseil de sécurité demandant à Israël d'évacuer les territoires qu'il a indûment occupés à la suite de la fameuse guerre des six jours. C'est, dans l'état actuel des choses, la seule voie qui permette de déboucher sur une solution pacifique, juste et équitable du conflit. Faute de régler cette épineuse question, faute d'attaquer en profondeur les racines du mal, il est patent que tous les efforts que nous serions amenés à déployer contre certains actes désespérés de terrorisme, pour déplorables qu'ils soient, resteront vains.

94. Un autre sujet de satisfaction mitigée est aussi la question du désarmement. En effet, si nous notons avec satisfaction la Convention de Moscou du 26 mai 1972 concernant la limitation des armes stratégiques offensives, il reste que la limitation des mises en place de systèmes de missiles antimissiles et la fixation du plafond numérique pour missiles offensifs auraient dû être accompagnées d'une limitation concomitante de l'accroissement qualitatif de l'arsenal nucléaire des superpuissances. C'est vous dire de quel cœur nous insistons sur la nécessité de conclure au plus tôt une convention sur les armes chimiques et biologiques et sur l'urgence d'un désarmement général et complet. C'est vous dire aussi de quel cœur nous préconisons la convoca-

<sup>5</sup> Convention provisoire entre les Etats-Unis d'Amérique et l'Union des Républiques socialistes soviétiques sur certaines mesures concernant la limitation des armes stratégiques offensives, signée à Moscou le 26 mai 1972.

tion d'une conférence mondiale sur le désarmement, qui aurait pour objectif prioritaire l'élimination et la destruction totales de toutes les armes nucléaires et de toutes les armes d'anéantissement massif.

95. Quant au difficile problème du développement, nous tenons pour indispensables la réalisation d'un développement harmonieux et équitable de l'économie mondiale, ainsi que l'édification d'un ordre économique et social nouveau, répondant aux besoins de toutes les nations et de tous les peuples.

96. Hélas, on ne peut se garder d'un certain scepticisme devant une analyse objective de la situation économique mondiale. En effet, le taux de croissance des pays dits en voie de développement reste bien en deçà du but fixé pour la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement. La détérioration des termes de l'échange ne laisse pas d'inquiéter tous les pays du tiers monde. Enfin, la troisième session de la CNUCED n'a pas répondu, tant s'en faut, aux espoirs que les 77 pays en voie de développement, devenus 96, ont mis en elle à la suite de la Déclaration de Lima<sup>6</sup>.

97. Le sous-développement n'est pas seulement un retard dans le développement; c'est aussi la conséquence inéluctable d'une organisation léonine de l'économie mondiale et du commerce international, organisation léonine qui favorise une minorité aux dépens du plus grand nombre. L'équilibre, ou plutôt le déséquilibre, qui s'est instauré entre les pays développés et ceux qui ne le sont pas est profondément injuste et inique. Les pauvres vendent toujours meilleur marché et achètent toujours plus cher aux riches.

98. Les économies autocrates des pays industrialisés ont longtemps accumulé et accumulent trop de plus-values leur permettant d'augmenter leur développement au détriment des économies périphériques, extraverties, des pays déshérités; ils ont accumulé trop de plus-values pour que cette situation puisse durer indéfiniment. D'où l'urgence, pensons-nous, qu'il y a pour les pays sous-développés de faire un front commun face à la communauté internationale, face aux nations nanties, ne serait-ce que pour régulariser les cours des matières premières.

99. Le corollaire logique du problème du développement, à savoir celui de la décolonisation et des droits de l'homme, ne saurait laisser indifférente une nation prolétaire comme Madagascar. Plagiant Saint-Exupéry, nous dirons tout d'abord: "Respect de l'homme, respect de l'homme, telle est la pierre de touche". Si le respect de l'homme est fondé dans le cœur des hommes, ceux-ci finiront bien par fonder en retour le système social, politique ou économique qui consacrera ce respect.

100. Le lien entre le développement et la décolonisation est, nous semble-t-il, évident, puisque aussi bien tous deux reposent sur le respect et la reconnaissance des droits des

peuples. Le colonialisme, le racisme, le déni des droits de l'homme sont les principaux obstacles au développement de tout homme et au développement de tout l'homme.

101. Le respect de l'homme et de la souveraineté des peuples, la reconnaissance des intérêts et des droits des autochtones, le respect de la démocratie, du droit à l'autodétermination et du droit à la liberté et à la justice sont autant de leitmotivs qui, pour être un peu galvaudés de nos jours, n'en gardent pas moins une valeur propitiatoire au milieu des contradictions qui rongent le fondement même de notre civilisation contemporaine. Que ces conditions ne soient pas, à beaucoup près, réalisées en Afrique, cela est évident. C'est pourquoi, nous, Malgaches, nous affirmons avec autant de force que jamais les points suivants. En premier lieu, la Namibie doit être libérée de la présence illégale de l'Afrique du Sud, et ce conformément à l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice du 21 juin 1971<sup>7</sup>. En deuxième lieu, la Rhodésie du Sud doit être débarrassée de l'oppression de la majorité par la minorité blanche d'Ian Smith; une nouvelle constitution doit être élaborée pour remplacer celle de 1969, qui n'est reconnue ni par l'ONU ni par la Puissance administrante, et le simulacre de blocus actuel de la Rhodésie doit cesser immédiatement. C'est, en effet, une des raisons pour lesquelles la République malgache a mis fin à la présence d'une force aérienne dite de blocus, basée à Majunga. Ou un blocus est efficace et effectif, ou il doit disparaître, car ce ne serait que pure mystification. En troisième lieu, la perpétuation de la domination portugaise en Afrique de l'Est et en Afrique de l'Ouest est de nature à compromettre gravement la paix internationale et la stabilité dans ces régions.

102. Le droit à l'autodétermination de ces territoires non autonomes doit être reconnu et respecté, et il faut dénoncer et repousser les tentatives de recolonisation indirecte par l'installation de plus d'un million de colons expatriés au Mozambique et en Angola, à la faveur des constructions des barrages de Cabora Bassa et de Cunene.

103. Nous ne pouvons terminer ces brèves considérations sur la décolonisation des peuples sans appeler l'attention de ce noble auditoire sur certaines interprétations abusives et certaines simplifications excessives qui consistent à confondre terrorisme gratuit et lutte de libération nationale, notamment en Afrique. Si nous condamnons le terrorisme aveugle et insensé, nous soutenons en revanche et nous approuvons les justes luttes des mouvements de libération nationale. Acculés au désespoir, les peuples colonisés n'ont plus d'autres ressources et d'autres recours que la violence pour trancher le nœud gordien qui les étouffe.

104. Que dire enfin de l'*apartheid*, ce fléau du XX<sup>ème</sup> siècle qui continue de narguer l'opinion mondiale? Tous les peuples épris de liberté et de justice se doivent de lutter ensemble et résolument en vue d'éliminer à jamais de notre planète ce crime contre l'humanité. Pour ce qui nous

<sup>6</sup> Voir *Actes de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, troisième session*, vol. I: *Rapport et annexes* (publication des Nations Unies, numéro de vente: F.73.II.D.4), annexe VIII, F.

<sup>7</sup> *Conséquences juridiques pour les Etats de la présence continue de l'Afrique du Sud en Namibie (Sud-Ouest africain) nonobstant la résolution 276 (1970) du Conseil de sécurité, avis consultatif, C.I.J. Recueil 1971, p. 16.*

concerne, nous estimons en conscience avoir combattu efficacement l'*apartheid* en cessant toute politique de dialogue avec l'Afrique du Sud. En vérité, et paradoxalement, tout le monde trouve son compte dans cette action, aussi bien les thuriféraires que les aristarques de cette politique du dialogue. En effet, nous avons servi les tenants du dialogue en démontrant la vanité de cette politique telle qu'elle a été conçue, en constatant que le régime de Pretoria n'a pas changé sa politique d'*apartheid* d'un iota, et en prouvant qu'aucune concession n'a été faite en faveur des Noirs d'Afrique du Sud. Ce qui pourrait donc amener le régime de M. Vorster à assouplir sa position s'il veut continuer à intéresser certains pays africains à son dialogue.

105. Mais nous pensons avoir renforcé aussi et encore plus le camp des adversaires intransigeants de la ségrégation raciale en montrant que, sous le couvert du manteau de plus en plus déchiré du dialogue, les ségrégationnistes de Pretoria n'ont en réalité cherché qu'à diviser les Africains et qu'à trouver une clientèle susceptible de cautionner leur politique impérialiste et raciste. Par conséquent, par cette décision historique à double effet, nous sommes persuadés en définitive d'avoir servi la cause de la justice, de la fraternité et de la liberté.

106. Bien entendu, les nostalgiques impénitents d'un passé aussi absurde que révolu essaient de nous décourager en brandissant le spectre de la faillite économique. Sans doute, d'aucuns tentent de nous faire chanter en nous menaçant de mesures de rétorsion telles que le sabotage ou l'abandon d'un certain projet économique qui aurait pu constituer un grand pôle de développement économique pour notre pays. Mais, à tous ceux-là, nous répondrons résolument, accompagnés en cela par le cœur de tout le peuple malgache que, quoi qu'il arrive, nous n'irons pas à Canossa.

107. Nous préférons renoncer à un investissement, si grandiose et si rentable soit-il, si cela doit augmenter notre dépendance vis-à-vis de l'étranger, si le prix doit en être l'aliénation de notre souveraineté et de notre dignité nationales.

108. Il nous faut conclure. Pour ce faire, nous dirons simplement que tous les peuples du monde entier aspirent au développement, au mieux-être, à la justice et à la paix.

109. Mais pour atteindre ces nobles buts, l'unité et la solidarité de tous sont plus que jamais nécessaires. L'adhésion et l'effort concertés et conjugués de tous sont plus que jamais indispensables. Toutes les nations, grandes, moyennes ou petites, se doivent d'apporter une contribution positive au maintien de la paix, à la solution des grands problèmes interdépendants de l'heure : développement, décolonisation, droits de l'homme, désarmement, coexistence pacifique, etc.

110. Quant à nous, Malgaches, nous tenons à affirmer solennellement devant cet aréopage qu'après plus de 80 ans d'abdication et d'effacement, Madagascar, connaissant une véritable palingénésie, entend désormais jouer le rôle qui doit être le sien dans cette partie de l'océan Indien. C'est ainsi, par exemple, que nous avons mis fin à 12 ans de méfiance, de prévention et d'incompréhension à l'égard

d'un certain nombre de pays socialistes et progressistes en établissant avec tous ces pays, qu'ils soient de l'Est ou de l'Ouest, des relations dépourvues de passion, fondées sur l'estime réciproque, sur une claire compréhension des intérêts communs et sur les cinq principes de la coexistence pacifique.

111. Et nous comptons aller de l'avant dans cette politique d'ouverture franche et sincère, car c'est là croyons-nous la marque du pragmatisme le plus pragmatique, et du réalisme le plus réaliste.

112. Nous sommes persuadés en définitive que l'humanisme accepté et voulu par tous dans sa plénitude est le seul fondement de la paix, le seul fondement solide de la justice et de la démocratisation des relations internationales.

113. Nous sommes non moins persuadés que dans cette optique et sous votre haute direction, monsieur le Président, les travaux de notre assemblée atteindront les objectifs fixés.

114. Et pour terminer, permettez à celui qui a l'honneur de vous parler de vous assurer que dans cette tâche la collaboration et la compréhension de la délégation malgache vous sont entièrement acquises, et de vous remercier de l'avoir écoutée avec patience.

115. M. AL-SAID (Oman) [*interprétation de l'anglais*<sup>8</sup>] : Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de vous féliciter de votre accession aux fonctions de président de l'Assemblée générale, en vous assurant de la coopération de mon gouvernement et de ma délégation. Nous sommes certains que vous remplirez ces fonctions délicates avec les qualités que vous avez déjà consacrées ailleurs au service de votre pays.

116. Permettez-moi également, à cette occasion, de rendre hommage à votre prédécesseur, le Ministre des affaires étrangères de l'Indonésie, M. Adam Malik. En Oman, nous n'oublierons jamais que c'est sous sa présidence que notre pays est devenu Membre de l'Organisation des Nations Unies.

117. En repensant aux événements de l'année écoulée, nous y trouverons sans doute beaucoup de faits propres à nous encourager dans la recherche de la paix et de la concorde internationales, bien que nous devions souligner en même temps les problèmes qui n'ont encore été marqués d'aucun progrès.

118. Du côté positif, nous devons signaler la détente et le rapprochement qui se sont produits entre les grandes puissances. Les accords sur la limitation des armements déjà conclus lors des négociations sur la limitation des armes stratégiques et à Moscou tendent, jusqu'à un certain point, vers l'objectif qu'est la limitation véritable des armes de destruction massive. En tant que représentants d'un pays en voie de développement, nous estimons que les progrès réalisés dans ce domaine sont encourageants et nous ne

<sup>8</sup> L'orateur s'est exprimé en arabe. La version anglaise de sa déclaration a été communiquée par la délégation.

pouvons qu'espérer de nouveaux progrès, car il est vraiment déplorable que 7,2 p. 100 du produit national brut mondial soient dépensés en armements et en méthodes ultra-perfectionnées de destruction massive. Il nous semble que ces ressources pourraient plus utilement être consacrées à l'aide aux pays sous-développés car c'est la seule façon d'assurer la paix, la sécurité et la concorde entre les nations et les peuples de notre planète.

119. Mon gouvernement est également très heureux de la détente et du rapprochement survenus entre d'autres nations qui tout récemment encore se livraient à des affrontements vains et stériles. Nous avons le fervent espoir que ces nations ne se borneront pas à mettre fin à ces affrontements mais travailleront à réaliser une paix durable et à établir des liens de fraternité et de coopération dans tous les domaines avec leurs anciens adversaires.

120. Nous sommes particulièrement heureux de l'accord intervenu entre les Gouvernements de l'Inde et du Pakistan. Ces deux pays sont très proches de nous non seulement par la géographie et l'économie mais aussi par l'histoire. Nous espérons sincèrement que ces grands pays épris de paix passeront des accords partiels à un accord total portant sur une paix durable et juste et sur la coopération dans tous les secteurs. C'est également notre vœu le plus sincère que cette paix ne soit pas empreinte du sceau de la conquête ou de la victoire militaire, car, dans ce domaine plus que dans tout autre, les hommes d'Etat véritables se doivent d'être prévoyants et magnanimes.

121. Nous nous félicitons également des accords intervenus entre des pays divisés tels que l'Allemagne de l'Est et l'Allemagne de l'Ouest, la Corée du Nord et la Corée du Sud. La décision de résoudre leurs problèmes par des moyens pacifiques mérite notre appui le plus ferme, car elle est conforme à l'esprit de la Charte. Nous avons le sincère espoir que ces Etats demeureront dans la voie qu'ils ont empruntée et qu'ils nous rejoindront bientôt en tant que Membres à part entière de l'Organisation.

122. La consolidation et l'expansion de la Communauté économique européenne qui se sont poursuivies au cours de l'année nous remplissent également de satisfaction. Nous espérons sincèrement que la nouvelle Europe représentera une force de paix parmi les nations et qu'elle continuera de donner une aide toujours plus généreuse aux pays en voie de développement.

123. Je voudrais parler maintenant d'une région qui nous intéresse au plus haut point. Il s'agit de la région du Golfe. La politique de mon gouvernement dans cette région de grande importance stratégique est fondée sur notre profond désir d'y voir régner la stabilité fondamentale qui permettra aux nations de la région de travailler au progrès et au développement dans les domaines économique, social et politique.

124. Sous le règne de mon Souverain éclairé, Sa Majesté le Sultan Qabus, l'Oman a pu, pour sa part, conserver cette stabilité, et mon pays et mon peuple ont déjà parcouru des étapes remarquables dans la voie du progrès. Des écoles, des cliniques ont été créées, et l'Oman a entrepris la cons-

truction d'un réseau routier reliant les diverses parties du pays.

125. Les installations portuaires et les services de télécommunications sont presque terminés et nous avons entrepris l'exécution d'un très grand nombre de projets.

126. Nous savons que nous avons à peine commencé à poser l'infrastructure nécessaire pour la suite de notre développement économique et social, et nous comprenons que la route sera longue et difficile. Mais le Gouvernement et le peuple de l'Oman ont décidé, de leur plein gré, de se lancer dans une voie librement choisie et d'y persévérer. Mon gouvernement et mon peuple accueilleront également toute l'assistance économique et technique ainsi que les investissements d'Etats étrangers ou d'entreprises étrangères, à condition qu'ils soient dans l'intérêt de notre développement économique en tant que pays libre et souverain. Mon gouvernement est particulièrement heureux de recevoir l'assistance économique et technique d'organisations internationales, surtout des Nations Unies et de leurs institutions spécialisées, si riches en expérience et en connaissances techniques.

127. A ce propos, mon gouvernement et mon peuple ne permettront pas que certains éléments étrangers viennent troubler le cadre de paix, de stabilité et de progrès que nous nous sommes librement donné. Ces éléments s'efforcent de nous détourner, nous et nos ressources limitées, de cette voie noble et progressiste, espérant ainsi retarder notre développement économique et social. Nous nous opposerons aux éléments étrangers qui cherchent ainsi à s'ingérer dans nos affaires intérieures et qui ont proclamé sans aucune honte leurs intentions d'agression et de sédition. Ils n'éprouvent que de l'hostilité pour notre pays et notre peuple et ne cessent de nous calomnier. L'Oman ne s'ingère pas dans les affaires intérieures des autres Etats. De même, nous ne resterons pas indifférents si un autre Etat ou certains éléments étrangers viennent s'ingérer dans nos affaires intérieures.

128. La politique de mon gouvernement à l'égard de la situation en Afrique du Sud repose sur l'appui total que nous donnons au principe de l'autodétermination des peuples africains et sur le rejet absolu de l'*apartheid* et du racisme pratiqués par le régime d'Afrique du Sud. Nous défendons les droits du peuple africain qui lutte pour la liberté et l'indépendance.

129. Je voudrais maintenant passer à la situation au Moyen-Orient. Les tragiques événements et la crise persistante du Moyen-Orient mettent en cause la responsabilité particulière de l'Organisation et nous espérons ardemment que, cette année, les membres de l'Assemblée et ceux du Conseil de sécurité seront en mesure d'élaborer et d'appliquer une solution de paix juste et durable, car la crise actuelle au Moyen-Orient constitue la plus grave menace pour la paix mondiale et la sécurité internationale et, vous me permettrez d'ajouter, la plus grande menace aussi pour l'efficacité de cette noble organisation et la confiance dont elle jouit.

130. Nous pensons qu'aucune solution à la crise du Moyen-Orient ne peut être juste ou durable si elle ne va pas

au cœur de la situation et à ses causes profondes. L'expulsion de la nation palestinienne, forcée hors de ses foyers et de la terre de ses ancêtres, et la création d'un Etat raciste étranger qui s'enorgueillit de son exclusivisme religieux constituent un des crimes les plus tragiques et les plus immoraux de ce siècle. C'est un crime et une erreur que les Nations Unies ont le devoir tout particulier de réparer. Aucune solution à la crise du Moyen-Orient ne peut être juste ou durable si elle tolère et perpétue la condition de réfugiés à laquelle se voit réduit le peuple de Palestine, réfugiés vivant de la charité internationale, dépouillés de leurs droits les plus fondamentaux et de leur souveraineté nationale.

131. Israël est la source du terrorisme au Moyen-Orient. Sinon, comment interpréter les actes d'agression commis tous les jours contre le Liban, la Syrie et la Jordanie ? Comment interpréter le meurtre de femmes, d'enfants et de vieillards innocents, l'utilisation de gaz toxiques et de napalm par les Israéliens ? N'est-ce pas du terrorisme ?

132. Nous pensons qu'aucune solution à la crise du Moyen-Orient ne peut être juste ou durable si elle tolère et perpétue l'acquisition et l'annexion de territoires par la menace ou l'emploi de la force, ou ce que les sionistes appellent par euphémisme "créer les faits". Notre conviction est fondée non seulement sur une morale élémentaire, mais aussi sur les principes de la Charte et sur les idées fondamentales du droit international.

133. Nous pensons qu'aucune solution ne peut être juste ou durable si elle tolère et perpétue l'annexion de la Jérusalem arabe par un agresseur sioniste. Permettre l'annexion de la ville de paix, de la ville sainte de trois grandes religions, par les sionistes équivaldrait à un acte de profanation éternelle de cette grande ville.

134. A ce sujet, je voudrais maintenant demander aux grandes puissances qu'elles travaillent, au sein des Nations Unies et en dehors, afin d'établir au Moyen-Orient une paix permanente fondée sur la justice. Ces puissances ont souvent, par le passé, poursuivi dans la région une politique fondée sur leurs propres intérêts stratégiques et économiques ou sur les désirs d'intérêts acquis appartenant à des minorités, bruyantes et souvent violentes, de leur pays. Ce qu'il faut aujourd'hui au Moyen-Orient, c'est une politique qui réponde aux larges intérêts d'une paix permanente et juste, conformément à la lettre et à l'esprit de notre charte et au droit international.

135. C'est un honneur et un privilège d'avoir pu parler au nom de l'Oman devant cette Assemblée générale des Nations Unies, qui siège en un moment difficile et complexe. Les nations du monde espèrent que nous saurons établir un cadre fondamental de paix et d'entente internationale.

*M. Trepczyński (Pologne) reprend la présidence.*

136. M. GUTIÉRREZ GUTIÉRREZ (Bolivie) [*interprétation de l'espagnol*] : La présence de l'éminent économiste, homme d'Etat et diplomate polonais, M. Stanislaw Trepczyński, à la présidence de l'Assemblée générale des Nations Unies est la juste expression de la reconnaissance de ses hautes qualités et en même temps un hommage à son

grand pays. La Pologne, terre de héros et d'artistes, nation sacrifiée et glorieuse, a toujours donné au monde d'éminentes personnalités. Ma délégation est convaincue que notre président mènera de main de maître les destinées de notre organisation.

137. Je voudrais également saisir cette occasion pour exprimer à M. Adam Malik la reconnaissance de ma délégation pour la façon très heureuse et équitable dont il a su présider les travaux de la vingt-sixième session de l'Assemblée générale.

138. Depuis le 1er janvier de cette année, le Secrétariat général a été confié à M. Kurt Waldheim, qui a remplacé U Thant, lequel, après avoir porté pendant de nombreuses années les lourdes responsabilités de la direction du Secrétariat des Nations Unies, s'est démis de ses fonctions. La délégation de la Bolivie tient à redire toute son estime à l'ancien Secrétaire général et formule des vœux chaleureux de plein succès à M. Waldheim, qui commence son mandat à un moment marqué par de grandes inquiétudes et de grands risques, mais aussi par de nobles espérances. Puisse la providence l'éclairer, puissent les Nations Unies, sous son administration, retrouver la foi et la confiance des peuples du monde groupés dans un même idéal de paix et de justice !

139. Voici un an, lors de mon premier contact avec cette importante assemblée, je parlais de mon pays en disant :

"La révolution est maintenant en marche en Bolivie, grâce à un consensus unanime, et elle suit le chemin lumineux d'un nationalisme éclairé. Elle sera toujours la bienvenue en Amérique, comme partout, tant qu'elle conservera son autonomie et le sceau d'une authenticité véritable. Quand la révolution essaie de transférer sa propre souveraineté, elle devient antinationale, et, par conséquent, anti-américaine." [1957ème séance, par. 56.]

140. Maintenant, un certain temps s'étant écoulé, ce qui, dans la dynamique des peuples jeunes, permet une vision d'ensemble, où l'on voit se dessiner les grandes lignes et se profiler les objectifs souhaités, je puis vous dire que l'impression d'alors, loin de s'atténuer ou de perdre sa valeur, est devenue plus nette, avec l'appui clair de la majorité, ce qui fait honneur au gouvernement et remplit de satisfaction ceux d'entre nous qui avons accepté un engagement solennel envers l'histoire.

141. La Bolivie vit aujourd'hui un moment très important de son histoire républicaine, car elle vit en paix, dans un ordre qui s'affirme chaque jour parce qu'il est fondé sur le règlement pacifique de la vie nationale, sur la renaissance des institutions, sur le relèvement moral et économique du pays, après plusieurs années de perturbations et de troubles.

142. J'avais exprimé ici mon espoir dans le progrès de mon pays. C'était alors une certitude qui reposait sur la foi, sur ma conviction de lutteur qui connaît bien son peuple. J'étais encouragé également parce que j'avais partagé ces préoccupations et ces dangers avec un chef aux grandes qualités et au patriotisme irréprochable, le colonel Hugo Bánzer Suárez, qui commençait alors son mandat. Aujourd'hui, les choses sont différentes. L'intuition, qui reposait

sur un solide sens civique, s'est transformée en une conviction renforcée par ce que le régime nationaliste — que je m'honore de représenter en ce moment, devant un auditoire aussi éminent — a fait pour le peuple de Bolivie.

143. Je me permets de faire ces quelques digressions parce que j'estime que les Nations Unies ne sont ni ne sauraient être indifférentes à l'histoire des peuples qui les constituent. Au sein d'une telle organisation, il n'est point, je crois, de problèmes qui lui soient étrangers. Le destin de l'humanité est un et indivisible, et pour ceux d'entre nous qui constituent la communauté internationale, les espoirs, les déceptions, les échecs et les succès de ceux qui en sont Membres ont une répercussion sur cette assemblée, qui est la demeure de tous et où doivent se manifester aussi bien nos joies que nos souffrances.

144. La principale préoccupation du régime populaire nationaliste a été d'adapter notre société au droit. C'est ainsi qu'ont été garanties toutes les formes de liberté, sans autres restrictions que celles qui découlent de la nécessité de maintenir la paix sociale et de combattre toutes les activités terroristes qui avaient plongé les citoyens dans un état d'angoisse permanente. A cet égard, le gouvernement a été sévère et inflexible, mais juste, car les excès qui s'étaient produits sous les deux gouvernements précédents ont laissé un solde douloureux de victimes innocentes et avaient amené le pays au bord du chaos.

145. En raison de l'attitude arrogante des forces extrémistes et de l'impéritie des autorités, qui souvent s'étaient rendues coupables de complicité, des événements criminels sans précédent se sont produits en Bolivie, tels que les crimes lâches dont ont été l'objet des journalistes éminents, les assassinats de dirigeants paysans, les règlements de compte entre compagnons de lutte, accusés de faiblesse ou de désertion, les enlèvements enfin, qui sous prétexte de recueillir des fonds pour la subversion, avaient ouvert la voie à une nouvelle forme d'extorsion jusqu'alors inconnue dans mon pays.

146. La ferme volonté de mon gouvernement de favoriser le règne du droit et l'autorité incontestable des tribunaux a entraîné la promulgation d'une nouvelle loi organique du pouvoir judiciaire. Cette législation s'inspire d'un sentiment humanitaire très ample et, dans le cadre des techniques juridiques les plus modernes, prévoit de nouvelles voies de procédure et d'administration menant à une application plus juste et plus rapide du droit.

147. Mais ce n'est pas tout. La République de Bolívar et de Sucre était encore régie par les anciens codes de l'époque napoléonienne, proclamés par le maréchal Andrés de Santa Cruz, qui leur a donné son nom. Mais, dans une attitude de renouvellement juridique, le président Bánzer vient de promulguer de nouveaux textes de droit en Bolivie, qui l'érigeront devant l'histoire comme un chef éclairé et intelligent.

148. Un autre problème abordé avec fermeté et courage, de même qu'avec probité et patriotisme, est celui de la réouverture des universités. Le nouveau statut de l'Université bolivienne, qui a été accueilli avec un enthousiasme indéniable, rend à l'université sa fonction véritable, qui est

celle de la diffusion de la culture. Sans porter atteinte à l'autonomie universitaire, dans son véritable sens révolutionnaire et humaniste, mais au contraire en défendant leur autorité et la diffusion la plus ample des idées, le Gouvernement bolivien a permis aux universités de reprendre leurs activités véritables, assurant une atmosphère de sécurité et de garantie pour tous ceux qui vont y suivre des cours uniquement dans le but louable d'acquérir des connaissances dans les arts et les lettres, les sciences et les domaines techniques. Je suis particulièrement heureux de pouvoir dire que l'on a rendu à l'Université sa haute qualité d'enseignement, et nous sommes certains qu'après l'expérience d'un passé récent, où elle s'était transformée en un arsenal terroriste et en un laboratoire de pratiques subversives néfastes, on ne verra jamais se produire de nouveau des faits aussi tristes et regrettables.

149. Je tiens à dire clairement, devant cette assemblée mondiale où l'on veille au sort de l'homme sur la terre, qu'il existe en Bolivie la plus large liberté d'opinion. Nul n'y est poursuivi pour ses idées. L'intelligence humaine n'est pas emprisonnée dans des carcans dogmatiques et sectaires. Nous préférons courir le risque de la libre expression de la pensée, source de culture, berceau d'une civilisation qui se développe. Nous croyons fermement que l'évolution économique et sociale doit être approuvée et partagée, et non pas dictée et imposée de façon autoritaire. Ceux qui ont subi des sanctions ne les ont pas subies parce qu'ils étaient en désaccord avec le gouvernement ou qu'ils avaient exprimé telle ou telle doctrine, mais en raison du danger qu'ils représentaient pour l'existence nationale.

150. Grâce à l'autorité morale avec laquelle le gouvernement agit maintenant, grâce à sa fermeté dans la défense de la paix et de la fraternité des Boliviens, mon pays a pu faire des progrès réels dans le domaine des réalisations matérielles conduisant au développement économique.

151. Il convient, à ce propos, de citer l'achèvement du gazoduc qui amène 150 millions de pieds cubes par jour de gaz de l'est de la Bolivie en Argentine. Cette œuvre s'est vue paralysée pendant longtemps en raison de la démagogie chauvine du gouvernement précédent, qui a porté de très graves préjudices à l'économie nationale.

152. Au cours de l'année écoulée, divers appels d'offres ont été lancés pour la réalisation de projets industriels de grande envergure, tels que l'usine d'huile à Villamontes, dans le département de Tarija, qui représente un important investissement de 12 millions de dollars.

153. Un autre projet en cours est la construction de silos pour l'entreposage de céréales, récemment signé dans la ville de Santa Cruz avec une importante et sérieuse firme colombienne. Il permettra à notre agriculture de compter sur un système moderne de stockage de ses produits, permettant une meilleure commercialisation de ceux-ci.

154. Il convient également de mentionner l'usine de volatilisisation pour améliorer l'alliage de nos minerais d'exportation, qui a été édiflée avec la coopération efficace de l'Union soviétique. A relever également l'agrandissement de l'usine de fusion de Vinto, qui a été réalisée avec l'aide technique et financière de la République fédérale d'Alle-

magne. Cela constituera une véritable libération de notre dépendance économique qui nous maintenait dans la situation de pays producteur de matières premières.

155. Dans un autre domaine, il faut relever le travail réalisé sur les routes de Cochabamba à Villa Tunari et de Puerto Villarroel à Puerto Patiño, connues sous le nom de routes nationales 1 et 4, qui, de simples pistes menant vers la région fertile et riche du Chapare, sont devenues de véritables routes asphaltées de première classe, ce qui représente un important facteur d'intégration nationale qui ne tardera pas, j'en suis sûr, à porter ses fruits, qui seront bénéfiques et abondants.

156. Le projet Abapó-Izozog, destiné à l'irrigation immédiate de 300 000 hectares, avec l'espoir d'atteindre 2 millions d'hectares, a bénéficié d'une aide financière très importante. Une fois ce projet achevé, la Bolivie sera un pays exportateur de produits de la terre; elle entreprendra une vaste œuvre de mise en valeur des terres et disposera des produits alimentaires dont elle a besoin, ce qui lui permettra de réaliser une économie de devises, dont le montant dépensé pour l'achat de nourriture s'élève actuellement à quelque 40 millions de dollars par an.

157. Des hôpitaux, des routes nouvelles reliant des régions et des provinces actuellement en marge du progrès et de l'activité productrice nationale, des travaux publics destinés au développement local, l'exploration des eaux souterraines dans la région des hauts plateaux aux fins d'irrigation, des installations de réfrigération, des autoroutes, la construction de logements et de campements pour les mines, la construction d'écoles, l'endiguement et le drainage de cours d'eau, la construction d'aéroports nationaux et internationaux comme celui de Viru-Viru, qui représente un investissement de plus de 16 millions de dollars, des hôtels, le pavement des rues urbaines, l'urbanisation de zones rurales et encore d'autres réalisations, fort nombreuses et qu'il serait trop long d'énumérer dans un discours comme celui-ci, sont l'expression de l'action bienfaisante et progressiste de l'Etat à l'heure actuelle.

158. Je dois faire maintenant une esquisse rapide de l'apport de notre gouvernement à l'entreprise privée. L'entreprise privée n'a pas été insensible au processus de transformation que nous connaissons. Au contraire, elle a fait preuve d'une profonde prise de conscience sociale et d'un grand sens de responsabilité historique et patriotique. Sans le concours des entreprises privées, il est évident que le progrès national serait boiteux; il deviendrait unilatéral dans une société qui relève du monde occidental quant à sa philosophie et à ses structures fondamentales. Pour le seul coton, malgré des circonstances et des conditions météorologiques peu favorables, le niveau de l'emploi et le volume des exportations annoncées au mois de mars ont répondu à ce qui avait été prévu.

159. On a procédé aux augmentations de capital et de réinvestissement annoncées par la banque nationale, et les institutions bancaires étrangères ont apporté un concours financier d'un montant de 12 millions de dollars à la Société minière de Bolivie, chargée de la gestion des mines nationalisées.

160. On a créé dans le pays 82 industries nouvelles, grandes, moyennes et petites. L'Institut national d'investissement étudie 48 projets nouveaux, pour lesquels on prévoit un investissement total de 35 millions de dollars. C'est l'organisme qui est à l'origine de la nouvelle loi qui a ouvert des perspectives nouvelles au capital étranger et en garantit le placement dans le pays.

161. L'apport spontané de l'industrie privée de 10 p. 100 de ses bénéfices pour encourager des projets nouveaux a produit en quelques mois des sommes considérables. Il a été possible de susciter l'intérêt de bailleurs de fonds argentins, brésiliens, colombiens et d'autres pays, ce qui a permis la création de sociétés binationales pour le développement de projets industriels.

162. Ces initiatives et d'autres encore dans le secteur privé, en si peu de temps, constituent une preuve éloquente de la confiance qu'éveille chez les investisseurs le régime populaire et nationaliste que dirige le colonel Bánzer, qui a à cœur le destin supérieur de l'Amérique et du monde.

163. Mon gouvernement, tout en travaillant intensément à l'harmonie de la famille bolivienne et en déployant des efforts acharnés pour le développement, n'a pas négligé de faire connaître sa nouvelle image à l'étranger. Le Président des Boliviens a effectué des visites d'Etat auprès des dirigeants de l'Argentine, du Brésil et du Paraguay. Au cours de ces entrevues, qui ont été plus que des visites purement protocolaires, on a procédé à l'étude des aspects les plus importants des relations bilatérales. L'on a réaffirmé des principes de caractère international. L'on a prévu l'avenir, tant dans le cadre des relations régionales et sous-régionales qu'à propos de notre contribution au maintien de la paix et à la solution des graves problèmes qui mettent en danger notre civilisation.

164. Ces relations bilatérales, à tous les échelons diplomatiques, ont été particulièrement actives avec nos voisins géographiques et du continent. Nous ne menons pas une politique de préférences, mais bien plutôt d'harmonie et de complémentarité avec tous les pays d'Amérique latine. C'est ainsi qu'avec le Pérou nous avons, l'an dernier, présenté à la Banque interaméricaine de développement une demande de crédit pour le financement de la route asphaltée qui va d'Ilo à La Paz. Avec le Gouvernement de Buenos Aires, nous sommes convenus de mener à bien la construction de la route qui relie Bermejo à Tarija et Potosí. Avec le Gouvernement du Paraguay, dirigé par le général Alfredo Stroessner, nous sommes convenus de la nécessité urgente de relier la route à travers le Chaco aux routes boliviennes de Santa Cruz et Sucre, ce qui joindra la route marginale des forêts et la route Panaméricaine à la capitale, Asunción, qui a présidé à la conquête et à la colonisation de la région du rio de la Plata à l'époque coloniale. Nous menons la même politique à l'égard du Brésil, la patrie de Pierre II, de Río Branco et de Ruy Barbosa. Avec le gouvernement de ce pays, nous avons prévu de relier entre eux les réseaux routiers oriental et occidental de la Bolivie, unissant ainsi Santa Cruz de la Sierra au terminus du chemin de fer de Cochabamba. C'est là une entreprise capitale pour nous autres Boliviens, qui non seulement traduit une politique d'unité nationale mais aussi d'accroissement de notre développement, œuvre qui ne peut être retardée davantage.

C'est également une entreprise d'importance continentale car elle unit par un lien fraternel et civilisateur les océans Pacifique et Atlantique. C'est une entreprise qui a sa contrepartie, d'une très grande importance, dans la voie ferrée qui va de Santa Cruz à Trinité, dans le nord, dont se charge l'Argentine, et qui mettra en contact le rio de la Plata et l'Amazone, ouvrant ainsi des terres fertiles au commerce international et unissant des peuples nouveaux pour qu'ils construisent en commun l'avenir de l'Amérique.

165. Oui, la Bolivie, située au cœur de l'Amérique du Sud, sera une région de trafic international considérable dans l'avenir, permettant ainsi de raccourcir, pour certains pays, les longues routes commerciales passant par le détroit de Magellan et par le canal de Panama.

166. Tels sont sa fonction et son destin : servir de trait d'union entre les nations riveraines des mers de notre hémisphère et offrir ainsi des avantages nouveaux à l'humanité. Pour s'acquitter de cette fonction et répondre à ce destin, nous comptons sur la saine compréhension de nos voisins et la coopération franche de leurs gouvernements éclairés.

167. La visite en Bolivie du Ministre des relations extérieures de la Colombie, M. Alfredo Vásquez Carrizosa, a ouvert une étape nouvelle dans les relations de mon pays avec la patrie de Santander dont l'armée s'est couverte de gloire à Junín et Ayacucho, renforçant l'indépendance du Haut-Pérou. Cette visite a eu pour résultat la création d'une commission mixte chargée d'étudier les échanges commerciaux entre les deux pays. Et bientôt le Ministre des relations extérieures de l'Equateur, M. Lucio Paredes, va effectuer une visite dans ma patrie, ce qui rapprochera encore les peuples qui ont vu Sucre se couvrir de gloire à Pichincha et à Potosí.

168. Je me dois de mentionner, séparément, la politique étrangère de la Bolivie à l'égard du Chili. Cette année, conformément à ce qu'avait annoncé mon pays du haut de cette tribune l'année dernière [1957<sup>ème</sup> séance], nous avons ouvert un dialogue empreint de franchise avec les représentants du gouvernement du palais de la Moneda, par la création d'une commission mixte. Celle-ci étudie directement les éléments d'intégration qui peuvent unir le Chili et la Bolivie, par-dessus leurs divergences, pour aboutir à une politique de compréhension. Il n'y a pas de problèmes insolubles ni de divergences insurmontables. Grâce à la raison qui persuade les hommes et les peuples, on peut prévoir la mise au point de conceptions modernes et constructives. La sécurité des peuples ne réside pas dans leur capacité d'agression ou de défense mais dans la conjugaison des efforts et dans la somme de ressources qui se complètent. C'est pour toutes ces raisons que j'exprime ici l'espoir que, par des moyens appropriés d'intégration, dans le cadre du Pacte andin, la Bolivie et le Chili trouveront une formule constructive capable de les unir pour des lendemains plus grands.

169. A une époque comme la nôtre, caractérisée par le principe de l'universalité, il n'est pas possible d'adopter des positions exclusives et sectaires. C'est en se fondant sur cette conviction que le Gouvernement de La Paz entretient des relations avec les pays qui en ont exprimé le désir. Nous

avons des liens diplomatiques et commerciaux solides avec les membres de la communauté capitaliste et avec ceux de l'orbite socialiste. Des conventions culturelles, d'assistance technique, de coopération scientifique et d'échange sont un témoignage éloquent de cette attitude et représentent une politique de vues très larges.

170. Une telle conduite ne compromet en rien la doctrine que l'on professe. La vérité, c'est qu'aujourd'hui les peuples ne peuvent s'ignorer les uns les autres car ils ont tous besoin les uns des autres. L'homme est arrivé au seuil d'une ère nouvelle, où il se propose de donner une nouvelle dimension à son destin et d'élargir son rayon d'action dans l'univers. Pour une si vaste entreprise, il faut le concours de toutes les nations. La bataille pour la conquête de l'espace nous a placés devant une réalité nouvelle. Celle de nos frontières limitées est le fruit d'une politique étroite et égoïste. Il n'est plus possible à qui que ce soit de mettre la main sur un espace national qui est du ressort exclusif de chaque Etat. Le caractère obligatoire de ne pas intervenir dans les affaires d'autrui acquiert chaque jour une importance plus évidente. Plaise à Dieu que tous les gouvernements adoptent cette ligne de conduite, au nom de la fraternité universelle sur la terre.

171. Sous l'aiguillon de cette philosophie universaliste, je me dois de mentionner les relations que la Bolivie voudrait établir avec la constellation prodigieuse de pays de l'Afrique, qui s'est jointe de façon victorieuse au concert international. C'est un monde ancien, qui apparaît comme nouveau. Un continent spolié durant des siècles qui surgit à la civilisation et à la culture avec le talent extraordinaire d'une race qui est l'égale des autres et qui, en très peu de temps, s'est révélée pleine de capacités créatrices. Les nations africaines commencent à faire sentir leur influence sur les grandes décisions historiques, et leur importance sera chaque jour plus grande et plus décisive. C'est la raison pour laquelle nous devons établir avec tous ces pays des liens féconds d'amitié.

172. De cette expérience que j'ai si rapidement évoquée, mon gouvernement est arrivé à une conclusion très favorable quant à la signification de l'existence de ce forum international des Nations Unies. Sans doute les défauts en sont-ils nombreux ! Peut-être l'Organisation manque-t-elle de pouvoir de décision. Mais le fait que l'Organisation a subsisté et qu'au cours de sa brève existence elle a présidé à la naissance de nouvelles nations indépendantes est un fait positif en soi.

173. Ceci justifie entièrement l'existence des Nations Unies. Ce n'est pas simplement une organisation capable de réunir presque toutes les nations du globe; elle est capable aussi de créer constamment des Etats nouveaux en luttant de façon persistante contre le colonialisme. C'est donc un organisme vivant, profondément dynamique et qui répond aux aspirations et aux vœux des peuples. La mise en harmonie des intérêts si différents des Etats Membres est en soi une tâche difficile et complexe. Il s'agit de volontés souveraines qui devraient essayer de jouer un rôle essentiel dans le maintien de la paix, mais néanmoins nous devons espérer qu'une prise de conscience des risques que comporte la guerre moderne permettra aux Nations Unies de se renforcer en tant qu'association universelle qui,

devant les intérêts divergents de ses membres, doit s'efforcer de rechercher des solutions d'harmonie dans l'intérêt de la civilisation.

174. La Bolivie a assisté à la troisième session de la CNUCED, à la deuxième Réunion ministérielle du Groupe des 77 à Lima qui a précédé, et aux réunions des pays non alignés, où nous avons exprimé notre aspiration à la pluralité politique dans les relations internationales, au respect mutuel et à l'amitié avec les nations du monde, à la défense absolue du principe de la libre détermination des peuples et au refus de toute forme de dépendance.

175. Mon pays croit s'être dûment acquitté de ses obligations de Membre de l'Organisation des Nations Unies. Sa présence ici n'est pas le fruit de circonstances passagères, mais bien l'expression d'une profonde conviction démocratique.

176. Nous estimons que la Charte est un document fondamental pour la paix des peuples et pour le règne d'une véritable justice sociale sans hégémonie paralysante, sans sectarisme exclusif, sans privilège dépourvu de fondements, dont la seule norme est celle du droit. Si tous ceux qui constituent cet ensemble de nations voulaient faire une profession de foi de respecter la Charte, ainsi que les principes de la Déclaration universelle des droits de l'homme, je crois que l'humanité aurait déjà franchi un grand pas vers la paix permanente. Mais il n'en est pas encore ainsi. Nous continuons de vivre à l'époque dangereuse d'une paix armée, d'une paix qui repose davantage sur la peur que sur l'amour.

177. Nous avons la Charte, nous reconnaissons tous que c'est un instrument précieux d'entente et d'harmonie, mais nous n'avons pas la décision et la ferme intention de la respecter de façon intégrale et non pas seulement lorsque cela nous convient. Que la Charte ne devienne pas une simple espérance ou une utopie irréalisable. Ceci dépend moins des petits pays que de ceux qui possèdent les ressources du pouvoir, c'est-à-dire les grandes puissances.

178. Mon pays, avec toutes les autres nations de l'Amérique latine, a signé et ratifié le Traité de Tlatelolco<sup>9</sup>. Les pays de l'Amérique latine se trouvent encore au seuil de l'époque atomique. On pourrait croire peut-être que c'est un désavantage de plus qui nous différencie des pays développés, mais si nous allons au fond du problème on verra qu'en réalité c'est là plutôt un avantage. Nous souhaitons disposer de réacteurs et de laboratoires nous permettant de tirer profit de cette source merveilleuse d'énergie à des fins pacifiques, mais nous voulons protéger notre zone géographique de la pollution nucléaire. A cet égard, notre position est ferme et nous nous sommes joints au Pérou et à d'autres pays pour exprimer des craintes justifiées lorsque la France, il y a peu de temps, a fait exploser des engins nucléaires au-dessus du Pacifique.

179. Jusqu'ici, seuls les Etats-Unis et le Royaume-Uni ont adhéré au Protocole accompagnant le Traité de Tlatelolco. Mon gouvernement estime que rien n'est plus juste que le

désir de l'Amérique latine de mettre à l'abri sa zone géographique de tout danger de radiations. Je me permets donc de rappeler aux pays qui ont incorporé à leurs arsenaux des engins nucléaires le désir profond de l'Amérique latine de voir renforcer le Traité de Tlatelolco par une adhésion de solidarité.

180. Sur l'initiative de Ceylan et de la République-Unie de Tanzanie, l'Assemblée générale a, l'an dernier, déclaré l'océan Indien zone de paix [*résolution 2832 (XXVI)*]. Ma délégation estime qu'une idée aussi heureuse devrait s'appliquer à d'autres mers et continents où n'est pas encore parvenu le danger de la guerre. Ainsi l'on pourrait préserver certains secteurs géographiques, ce qui signifie l'isolement de foyers de conflits afin d'éliminer les germes du danger.

181. L'Amérique latine, qui a déjà fait preuve avec éloquence de son esprit pacifiste par la signature du Traité de Tlatelolco, verrait avec un grand intérêt une déclaration similaire touchant la zone que l'on peut appeler indo-américaine.

182. L'histoire du monde peut se résumer en une phrase : la lutte de l'homme pour sa liberté. Sans liberté, il n'y a point de dignité. Dans la pauvreté, l'on ne peut être libre, mais seulement humilié. L'homme a toujours lutté pour ce bien inaliénable qui fait partie de ses besoins vitaux au même titre que l'air, le pain et l'eau. Et il l'a fait avec courage, comme Jésus encourageait les plus humbles et prêchait l'égalité entre les hommes. Mon pays s'est également rebellé contre le pouvoir autoritaire et s'est libéré seul de son état d'esclavage. C'est pourquoi nous avons suivi avec un grand intérêt le processus d'indépendance où se trouvent encore entraînés beaucoup de peuples du monde. Nous savons que la misère et l'oppression sont un bouillon de culture favorable à la rébellion, mais cette rébellion, nous l'avons toujours considérée comme la dernière instance d'une protestation justifiée. Si l'on brise les digues de la prudence et de la peur, et si l'être humain fait face à l'histoire, il doit agir de façon héroïque contre ses oppresseurs et le faire ouvertement. La lutte contre le malheur est toujours quant aux moyens inégale, mais elle a l'avantage d'être stimulée par un idéal et le courage considérable qu'engendre le fait de savoir que l'on combat pour une cause juste.

183. Mais le terrorisme, ce n'est pas cela. Lorsqu'on lutte pour faire triompher la justice dans le monde, il n'est ni licite, ni humain, ni acceptable, ni même tolérable, de compenser la soif de changements et de transformations par le sacrifice de victimes innocentes qui n'ont rien à voir dans le maintien de la situation dont on ne veut pas. La soif de pouvoir fait souvent appel aux tendances les plus extrêmes. Elle recherche des adeptes parmi les égarés. La psychologie mise au service de la politique devient une arme puissante.

184. Devant cette assemblée internationale, je me permets de dire avec sincérité et force mon regret profond de l'emploi de ces pratiques qui sont un affront à notre civilisation. Aujourd'hui plus que jamais, les peuples opprimés comptent sur cette tribune pour y dénoncer leurs oppresseurs. Chaque année, à chaque session, nous entendons dénoncer des injustices, des abus dont les forts se rendent coupables envers les faibles.

<sup>9</sup> Traité visant l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine. Voir Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 634, No 9068.

185. Tout cela signifie que les peuples qui souffrent n'ont pas été abandonnés, que la communauté internationale ne s'est pas désintéressée de leurs souffrances. Même plus, je dirais qu'il y a toujours des institutions, des peuples et des personnes disposés à les aider pour que justice leur soit rendue. Il n'est donc plus possible de contempler avec impassibilité des actes de démesure tels que ceux qui, récemment, ont ému le monde, car les victimes n'étaient ni les auteurs ni les responsables de ces souffrances, mais ont néanmoins été immolées à une haine aveugle et irresponsable.

186. Mon gouvernement croit que les Nations Unies doivent mettre un frein à ce nouveau type de violence, d'autant plus à blâmer qu'y apparaissent tous les éléments aggravants de la préméditation et de la trahison, et dont les victimes sont des personnes n'ayant aucun rapport avec le problème, comme si la cruauté voulait se nourrir non seulement de victimes propitiatoires, mais bien de l'humanité tout entière.

187. Je voudrais parler maintenant de la lutte contre la pollution. Lors de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement, ce problème a été débattu dans les meilleures conditions possible. La question appelle quelques commentaires. Pour commencer, nous devons reconnaître que ce souci ne saurait manquer d'intérêt pour l'homme dont la situation, dans ce domaine, pourrait être comparée à celle d'un astronaute sur le vaisseau spatial qu'est la Terre. Il doit donc veiller à son propre milieu, à ses moyens d'existence, pour assurer sa sécurité dans l'extraordinaire aventure qu'est la vie.

188. Nous acceptons le principe 20 de la Déclaration de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement<sup>10</sup>, qui est parfaitement conforme à la Déclaration d'Asunción adoptée le 3 juin 1971 par la quatrième Conférence des Ministres des relations extérieures des pays riverains du bassin de la Plata. A propos de l'utilisation des eaux internationales, les pays riverains du cours supérieur ont le droit d'effectuer les travaux qu'ils jugent nécessaires sans autre condition que ne pas causer de préjudice sensible au pays en aval. Ce principe, ajouté à celui du non-transfert des eaux d'un bassin géographique vers un autre, est la doctrine que la Bolivie a défendue de façon constante, conformément aux principes universels du droit et de la raison.

189. Encore qu'il existe une tendance généralisée à s'opposer à la création de nouveaux organismes internationaux, en raison du fardeau que cela représente pour les Etats, dans le cas en question, où l'on propose d'établir un organisme restreint chargé d'étudier l'environnement, nous voyons là une excellente initiative. Cette initiative des Etats-Unis mérite tout notre appui, car elle répond à un véritable besoin.

190. Un dernier mot sur la question de la pollution. Il est normal que ce soit là un phénomène qui inquiète les pays qui le subissent — il s'agit des pays hautement industrialisés — mais nous devons leur dire que dans les continents jeunes

et encore inexplorés, comme l'Afrique et l'Amérique, il y a suffisamment d'espaces verts, il y a suffisamment d'oxygène qui n'est ni appauvri, ni pollué, ce qui permet d'ériger, sur notre terre opulente, les cheminées qui annoncent de nouvelles industries sans danger pour la santé de l'homme. Ces industries, dans un processus de décentralisation industrielle et de développement chez les pays en voie de développement, renforceraient leur économie et réduiraient la dépendance de ces pays envers d'autres.

191. Tout cela ne signifie pas que nous méconnaissions la situation des pays et des villes qui subissent la pollution de l'environnement; nous nous sentons solidaires de ces derniers dans la recherche de solutions appropriées.

192. Dès l'instant qu'a surgi aux Nations Unies, sur l'initiative de Malte, la question des fonds marins, la Bolivie s'y est intéressée. Nous avons été nommés membre du Comité des utilisations pacifiques du fond des mers et des océans au-delà des limites de la juridiction nationale, et nos délégués ont contribué à préciser les problèmes des pays sans littoral à l'égard de la mer.

193. Ce souci pour les questions de la mer, de la part d'un pays qui n'a pas de côtes, n'est pas un paradoxe et n'a rien d'extraordinaire. Comme les autres pays sans littoral, la Bolivie a un intérêt direct, immédiat et urgent en tout ce qui touche les océans du monde.

194. Notre participation à l'éclaircissement de ces problèmes, pour des raisons évidentes qui nous semblent de circonstance, ne portera pas sur les questions relatives à l'étendue de la mer territoriale, au plateau continental, à la pêche ou aux détroits internationaux, domaines dans lesquels nous n'avons pas d'expérience. En conséquence, nous nous bornerons aux aspects qui concernent les pays sans littoral, leurs conséquences et les solutions possibles.

195. La préparation de principes dans le domaine juridique a déjà commencé. La reconnaissance du fait que la mer est un bien universel constitue un élément positif. Cela signifie que la richesse des fonds marins est le patrimoine commun de l'humanité.

196. Il convient de noter que l'application pratique de ces vérités est très inégale, et dans certains cas inexistante. Si, auparavant, on ignorait les pays sans littoral maritime, après l'Accord de Barcelone et dès la Conférence de Genève de 1958, la communauté internationale s'est occupée des problèmes des pays sans littoral à l'égard de la mer. Il nous faut admettre que les principes adoptés jusqu'à présent sont insuffisants. Il faut reconnaître de façon générale, et sans parler de la situation particulière de chaque Etat sans littoral, le droit qu'ont tous ces pays de profiter de l'utilisation et des richesses des océans au même titre que les pays riverains. Sinon, le caractère universel de la mer serait purement théorique pour les pays sans littoral, et la possibilité pour ceux-ci d'utiliser les ressources des fonds marins ne serait que chimère.

197. Bien sûr, ce droit s'exerce de manière différente suivant les cas, et sa formulation juridique est le deuxième des points qui doivent retenir l'attention de l'Assemblée générale et du Comité du fond des mers.

<sup>10</sup> Voir *Rapport de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement, Stockholm, 5-16 juin 1972* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.73.II.A.14), chap. Ier.

198. On a déjà obtenu que certaines de ces notions soient inscrites sur la liste des points et questions dont s'occupera la troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer au niveau des plénipotentiaires. Nous avons apporté notre contribution en présentant des projets et des amendements qui, fort heureusement, ont été adoptés dans une large mesure lors de la réunion de Genève. Nous espérons développer ces idées au cours de la présente session de l'Assemblée, lors de la prochaine réunion du Comité du fond des mers, et surtout à la Conférence de plénipotentiaires prévue pour 1973, dont nous appuyons fermement la convocation.

199. Quelques mots encore adressés notamment à mes éminents collègues, les Ministres des affaires étrangères et représentants permanents des autres pays sans littoral maritime. Mon gouvernement juge bon et approprié qu'au cours de l'année à venir et avant la Conférence de plénipotentiaires, les pays sans littoral se réunissent pour étudier les formules communes qui, tout en allégeant les difficultés de la situation géographique de ces pays, pourraient être acceptées par les pays riverains. Nous n'ignorons pas qu'il existe des réalités régionales différentes qui requièrent des optiques différentes, mais nous devons reconnaître que ces optiques doivent s'ajuster à certains principes de validité universelle. En conséquence, mon gouvernement se propose d'agir de manière systématique et de prendre les mesures nécessaires pour permettre ladite réunion des pays sans littoral. A ce propos, nous procéderons aux consultations nécessaires en temps voulu.

200. Pour l'instant, nous devons attirer l'attention sur deux résolutions adoptées à Santiago durant la troisième session de la CNUCED<sup>11</sup>. Elles donnent aux pays sans littoral une responsabilité particulière quant à leur mise en œuvre. L'une d'elles porte sur le danger que pourrait entraîner pour les pays insuffisamment développés l'exploitation de minéraux dans les fonds marins. La deuxième précise à l'intention des pays industrialisés que l'on ne reconnaîtra aucune revendication, fondée sur des activités passées, présentes ou futures, sur une portion quelconque de la zone ou sur ses ressources. Un appel est lancé aux Etats qui ont déjà entrepris de telles activités pour qu'ils s'en abstiennent, jusqu'à ce que soit établi un régime international qui en régisse l'exploitation.

201. La Terre est le bien commun de tous. Il est donc naturel et logique que la mer et ses richesses soient considérées comme un patrimoine général dont toutes les nations doivent pouvoir tirer profit. Cette idée correspond à ce que nous avons dit dans notre discours de l'an dernier à propos de l'égalité économique des Etats, conformément aux principes dûment établis de leur égalité juridique et souveraine. Nous pouvons en dire autant de la proposition présentée par le Mexique à la troisième session de la CNUCED et tendant à ce que l'on rédige une charte des droits et devoirs économiques des Etats. C'est ce même objectif que vise la conception audacieuse de sécurité économique collective préconisée par la délégation brési-

lienne [2038ème séance]. C'est sur cette voie, en étudiant ces idées, en percevant de telles fins d'unité et de fraternité, que nous pouvons voir l'humanité s'acheminer vers un avenir de paix et de justice internationale étendue. Le succès que connaîtra l'humanité dans sa recherche ardente d'un destin meilleur dépend, en dernière instance, de la décision des grandes puissances et de la disposition de leurs dirigeants à coopérer au développement des pays les moins favorisés du globe.

202. Le PRESIDENT : Je vais donner maintenant la parole aux représentants qui désirent exercer leur droit de réponse.

203. M. TERENCE (Burundi) : Monsieur le Président, ma délégation tient à vous remercier pour lui avoir accordé la parole à ce stade du débat. Elle tient également à souligner que, depuis que le Burundi a accédé à l'indépendance, il y a 10 ans, c'est la toute première fois qu'il est appelé à exercer son droit de réponse. Nous avons inscrit notre pays pour prendre la parole la semaine prochaine; mais force nous est d'intervenir dès maintenant, à la suite de la déclaration faite ce matin par le Ministre des affaires étrangères de la République sœur du Rwanda [2054ème séance].

204. Il y a quelques années — et je m'adresse particulièrement aux membres de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) — lorsqu'un génocide qui n'a pas d'égal dans l'histoire de l'humanité a ravagé le Rwanda, de 1959 à 1964 — cela fait six ans de ravages — le Burundi n'a pas cru bon de porter devant les Nations Unies un problème qui pouvait se régler à l'amiable et fraternellement au sein de l'OUA. Aujourd'hui, nous éprouvons un vif regret que les événements qui ont ensanglanté le Rwanda se soient répercutés sur le Burundi et que le Ministre des affaires étrangères du Rwanda ait eu l'audace d'accuser le Burundi à plusieurs reprises ce matin, alors que les événements qui viennent de se dérouler au Burundi ont été inspirés par le Rwanda, certains éléments tant étrangers que nationaux ayant jugé bon d'importer sur notre territoire le plagiat ethnique du Rwanda. A ce sujet, en regrettant que ce soit le Ministre des affaires étrangères d'un pays voisin qui ait pris l'initiative de soulever ce problème, nous allons vous décrire la situation avec documents à l'appui et références servant de témoignages.

205. Tout d'abord, et dans l'hypothèse où, selon le langage du Ministre des affaires étrangères du Rwanda, M. Munyaneza, il y aurait effectivement au Burundi une ethnie minoritaire qui opprimerait une ethnie majoritaire, je tiens brièvement à vous tracer en quelques mots l'évolution politique du Ministre des affaires étrangères du Rwanda lui-même. Il fut, au collège du Saint-Esprit au Burundi, assis aux côtés du Président actuel de la République. Alors, dans l'hypothèse où il y aurait une minorité féodale, puisqu'il passe pour un roturier, comment aurait-il pu s'asseoir sur le même banc et partager les mêmes repas que notre chef d'Etat actuel qui, d'après la définition du Ministre des affaires étrangères du Rwanda, serait un seigneur ?

206. C'est donc dans les années 60, avant l'accession du Burundi et du Rwanda à l'indépendance, que M. Munyaneza, actuel Ministre des affaires étrangères du Rwanda, quitta précipitamment le collège du Saint-Esprit à

<sup>11</sup> Voir *Actes de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, troisième session, vol. I : Rapport et annexes* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.73.II.D.4), annexe I.A, résolutions 51 (III) et 52 (III).

Bujumbura — au Burundi — où il avait reçu son enseignement, et regagna le Rwanda pour y être nommé préfet de la préfecture de Chyangungu, où il dirigea les massacres les plus sanguinaires. Puisqu'il a reçu son éducation au Burundi, son ingratitude envers notre pays aurait dû être moins grande.

207. Depuis les événements de mai dernier, sur notre requête par lettre adressée au Secrétaire général des Nations Unies le 25 mai, celui-ci envoya une mission à la tête de laquelle se trouvait un Africain qui s'est distingué par ses services à l'Afrique et aux Nations Unies sur le plan international : M. Djermakoye. Comme suite à cette mission, une deuxième fut dépêchée par le Secrétaire général pour évaluer les dégâts qui avaient été causés par les envahisseurs. Quels étaient ces envahisseurs ? Ces envahisseurs étaient des étrangers qui s'étaient adjoint des éléments burundais, lesquels éléments burundais avaient été à l'école du Rwanda, lequel a participé aux événements qui ont endeillé notre pays et les a inspirés.

208. Nous, par souci de solidarité africaine et par souci de dignité humaine, nous croyons qu'il peut arriver, dans le cours de l'histoire, qu'un pays puisse se tromper. Après le "tam-tam" auquel le Ministre des affaires étrangères s'est livré ici et, depuis quelques mois, dans plusieurs pays d'Asie et d'Europe, étant donné que sa principale préoccupation semble être l'échec cuisant que le peuple et le Gouvernement burundais ont infligé aux assaillants, nous comprenons — étant donné l'inspiration étrangère, et notamment celle du Rwanda — la situation délicate du Ministre des affaires étrangères du Rwanda puisque nous ne sommes pas les seuls à constater cette importation d'un plagiat ethnique ou d'un pastiche tribal du Rwanda au Burundi.

209. Je me permettrai de vous citer un document qui n'est pas écrit par des Burundais, mais par des étrangers à la fois au Burundi et au Rwanda, à propos des massacres qui eurent lieu de 1959 à 1964. Je vous référerai au livre intitulé *Massacre in Rwanda*, par Aaron Segal, et écrit en 1964, dont je citerai tout simplement un passage :

"Le nombre exact de tués ne sera jamais connu. La population locale, employant les armes qu'elle avait sous la main, surtout des houes et de longs couteaux aiguisés servant à couper l'herbe, appelés *pangas*, s'est livrée à des atrocités hideuses et à des actes de mutilation. Les corps ont été jetés dans les cours d'eau avoisinants, entassés le long des routes et livrés aux bêtes sauvages<sup>12</sup>."

210. Voilà ce que dit un autre auteur. Il s'agit de M. René Lemarchand, qui est professeur de sciences politiques à l'Université de Floride, dans son ouvrage intitulé : *Changeement social et modernisation politique au Rwanda*. Il écrit :

"Quand on compare l'évolution récente du Burundi et celle du Rwanda, l'on s'aperçoit que cette dernière" — l'évolution rwandaise — "qui mieux que celle de tout autre Etat africain se conformait au dessein idéal de l'autorité hiérarchisée . . . s'est écroulée dans l'une des

tourmentes raciales les plus violentes qui aient jamais été enregistrées dans l'Afrique coloniale."

211. Je voudrais ajouter ce qui a été écrit par un groupe d'écrivains dans un livre intitulé malheureusement *Africa, Addio*, où l'accent mis sur le Rwanda était tout à fait particulier. Après avoir cité cela, nous pourrions en tirer des conclusions et voir d'où sont venus les événements du Burundi.

212. Cet ouvrage évoque d'abord le PARMEHUTU, et à ce propos, je dois expliquer que le PARMEHUTU est le seul parti du Rwanda et que le Rwanda est le seul pays sur notre planète à n'avoir qu'une ethnie dans son parti; j'engage tous les représentants présents ici et ceux qui ne le sont pas à me dire s'il existe sur notre planète un autre pays où tous les organes politiques sont tribalisés. Au Rwanda — et c'est l'œuvre du Ministre des affaires étrangères et de ses collègues — toutes les institutions politiques sont "hutisées". Le gouvernement est exclusivement hutu, le Parlement est exclusivement hutu. C'est là véritablement le comble du scandale, car a-t-on jamais vu, sauf au Rwanda, un pays où le parti politique est exclusivement la chasse gardée d'une seule ethnie ?

213. Nous sommes prêts à inviter les Nations Unies — je le déclare solennellement et officiellement au nom de mon gouvernement — à envoyer une mission au Burundi. Si les Nations Unies constatent que notre gouvernement comprend une seule ethnie, nous aurons alors déçu les Nations Unies et déshonoré l'humanité. Mais nos gouvernements successifs ont comporté des représentants des deux ethnies qui, en réalité et sur le plan scientifique et ethnique n'en font qu'une, comme je le démontrerai tout à l'heure.

214. Je vais donc m'arrêter sur ce qui s'est passé au Rwanda, ce qui a influencé malheureusement la situation au Burundi. A plusieurs reprises, des tentatives de génocide inspirées de l'extérieur, et notamment du Rwanda, ont échoué à cause de la cohésion nationale et ethnique du peuple burundais. Voici ce qui s'est passé au Rwanda — je cite les auteurs dont je parlais tout à l'heure.

"Contrairement à l'UNAR" — c'était le parti qui s'appelait Union nationale rwandaise — "le "PARMEHUTU" — dont je viens de décrire la nature et les objectifs — "frappa à la base en lançant en avant ses partisans armés d'arcs et de flèches, de bâtons, de pierres, de sabres, de pangas" — sabres d'abatis — "et de houes. Comme si les humbles avaient appris comme ils pouvaient hériter du royaume de la terre, les Hutu ont déferlé sur les campagnes en incendiant et en tuant. Les Batutsi n'étaient pas de force à lutter contre la horde des Hutu".

Plus loin nous lisons :

"Tous ceux qui avaient été désignés ont été fusillés. Il en fut de même pour la plupart des députés de l'UNAR à l'Assemblée nationale et pour les dirigeants de ce parti. Pour les détenus, les conditions étaient pénibles. A Kigali, capitale du Rwanda, 15 prisonniers politiques entassés dans une minuscule cellule souterraine périrent de suffocation. Les agissements des ministres lancèrent les 2 500 000 Hutu du Rwanda dans une autre orgie de brutalité et de meurtre. Ayant repris leurs bâtons, leurs

<sup>12</sup> A. Segal, *Massacre in Rwanda*, Fabian Research Series 240, Londres, Fabian Society, avril 1964, p. 15. — Cité en anglais par l'orateur.

massues, leurs houes, leurs lances et leurs pangas, les bandes hutu se répandirent de nouveau par monts et par vaux dans le Rwanda. Des villages batutsi ont été entièrement exterminés. Les Batutsi étaient battus à mort, décapités, brûlés vivants, coupés en morceaux, ou encore jetés dans des cours d'eau infestés de crocodiles après avoir été liés, la tête reposant sur les genoux. Des enfants ont été empalés, des femmes dépecées, nombre d'hommes ont été amputés des jambes à la hauteur du genou "pour les ramener à notre taille à nous" comme l'expliquait un Hutu, et on les a laissés mourir d'hémorragie. Tous les autres ont été assassinés de la manière la plus atroce . . . Selon les estimations les plus modérées, 50 000 Batutsi ont été exterminés, alors que le chiffre maximum pouvait atteindre 130 000, voire 150 000 victimes. Le nombre le plus probable de Batutsi massacrés se place entre 80 000 et 100 000."

215. Je m'en voudrais de ne pas vous dire que la Commission des Nations Unies pour le Rwanda-Urundi elle-même a rendu compte à l'Assemblée générale de la différence fondamentale entre le système social et politique du Burundi et celui du Rwanda. C'est ainsi que dans un rapport à la seizième session de l'Assemblée générale, la Commission des Nations Unies pour le Rwanda-Urundi a dit :

"Au Rwanda, par contre, avait été porté au pouvoir un gouvernement qui avait, dès le départ, suivi des méthodes d'action violentes et avait été, dès son origine, activement soutenu par l'Autorité administrante<sup>13</sup>."

216. Je vous disais tout à l'heure que les événements qui ont eu lieu au Burundi ont été largement inspirés du dehors, et notamment du Rwanda. Je voudrais vous référer également au *Monde diplomatique* de juin dernier qui disait que les événements du Rwanda avaient joué un rôle néfaste sur l'évolution politique et sociale du Burundi. Je cite le journal :

"Le modèle du Rwanda a en tout cas joué un rôle particulièrement néfaste dans l'évolution contemporaine du Burundi. On se rappelle, en effet, que l'établissement d'un pouvoir hutu au Rwanda s'est accompagné en 1959 et 1963 d'une série de massacres et de l'exil hors de leur pays de plusieurs dizaines de milliers de Batutsi. C'est ainsi que 50 000 de ces réfugiés se trouvent au Burundi."

217. Je tiens à affirmer que, au début des années 60, le nombre des réfugiés rwandais dans les pays limitrophes pouvait atteindre plusieurs centaines de milliers de personnes. Au Burundi seul, il y eut 100 000 réfugiés rwandais au début des années 60.

218. Je m'excuse auprès de mes collègues de devoir m'étendre bien que le temps nous fasse défaut, pour leur donner un tableau cru mais exact. Nous aurons d'ailleurs encore d'autres occasions de le faire, si la délégation rwandaise, et particulièrement le Ministre des affaires étrangères, le désirent.

219. Je tiens à affirmer que lors du sommet de l'OUA, le Rwanda fut le seul pays — et par la voix de son ministre des affaires étrangères — à s'opposer au message de solidarité et d'amitié que nous ont adressé à l'unanimité les Etats membres de l'OUA. Et, encore une fois, c'était un étrange témoignage de reconnaissance envers un pays qui a été son berceau et envers un chef d'Etat qui fut son condisciple.

220. Je poursuis. Nous comprenons bien que le Ministre des affaires étrangères connaît effectivement le nombre de victimes que ni le Gouvernement du Burundi ni les autres instances n'ont pu connaître puisque les agents que le Rwanda avait dépêchés sur notre territoire pour participer au génocide, que nous avons neutralisé, ont pu rendre compte au Rwanda. Quant à nous, nous savons, grâce à des moyens variés de calcul et de dénombrement, et à des visites, que quelque 50 000 personnes furent massacrées pendant les sept premiers jours du vandalisme lancé de l'extérieur avec le soutien des éléments qui sont les pupilles du Rwanda sur notre territoire.

221. Les attaquants étant au nombre de 20 000, nous avons été aussi amenés à exprimer nos vifs regrets que, sur le champ de bataille, les agresseurs aient perdu la presque totalité de ces 20 000 assaillants, ce qui a porté le nombre de victimes à, hélas, quelque 60 à 80 000. Bien sûr, le Rwanda est sans doute plus au courant des chiffres, étant donné qu'il était représenté parmi les agents de subversion et de vandalisme.

222. Quant au pourcentage ethnique, nous posons la question de savoir comment le Rwanda, particulièrement son ministre des affaires étrangères, peut contester les faits les plus notoires constatés par les étrangers. C'est ainsi que le Ministre des affaires étrangères nous a parlé ici de la majorité et de la minorité. Au Burundi, comme dans tous les pays du monde, on ne peut parler de majorité que lorsqu'il s'agit de partis politiques en présence et s'affrontant soit pour les élections, soit pour l'accession à des postes politiques. Voilà ce qu'on entend par majorité dans le monde entier, à l'exception, bien sûr, du Rwanda.

223. Pouvons-nous, au Burundi, où tous les hommes sont des frères, retourner aujourd'hui à l'âge de la pierre et demander qu'une tribu exerce le pouvoir à l'exclusion de toute autre ethnie ? J'invite en tout cas le Ministre des affaires étrangères à proposer, comme nous le faisons nous-mêmes, une enquête des Nations Unies au Rwanda.

224. Et je lui pose donc les questions suivantes : premièrement, quel est le nombre de Rwandais autres que hutu représentés au gouvernement ? Deuxièmement, quel est le nombre de Rwandais autres que hutu représentés au Parlement ? Troisièmement, quel est le nombre de Rwandais autres que hutu représentés dans les organes directeurs du parti PARMEHUTU qui, comme le mot le dit, signifie le parti des Hutu ?

225. Dans le même ordre d'idées, nous invitons les Nations Unies, qui supervisèrent en 1961 les élections législatives générales, à visiter le pays pour voir si le parti est composé d'une ethnie unique. Tout le monde sait — on le trouve dans les rapports des Nations Unies — que sur 64 sièges, le parti UPRONA encore au pouvoir obtint 58 sièges,

<sup>13</sup> Voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, seizième session, Annexes, second additif au point 49 de l'ordre du jour, document A/5126, par. 296.*

important ainsi une victoire retentissante. Ces élections étaient supervisées par l'Organisation des Nations Unies, plus particulièrement par Mlle Brooks, du Libéria, à qui je rends hommage pour son objectivité.

226. S'il s'agissait d'une minorité, comment les 94 p. 100 de la nation auraient-ils pu donner le pouvoir au régime actuel, c'est-à-dire à l'UPRONA ? Nous posons ces questions et nous souhaiterions que le Ministre des affaires étrangères puisse nous répondre. Si c'était une minorité, il n'aurait pas été possible d'obtenir 94 p. 100 ! Par contre, une mosaïque de partis politiques qui étaient parrainés de l'extérieur ne récolta comme moisson qu'un maigre pourcentage de 6 sièges sur 64, ce qui représente pour chaque parti politique la moitié d'un siège. Je demanderai au Ministre des affaires étrangères du Rwanda de me dire si les choses ne se sont pas passées ainsi.

227. Nous sommes en droit de dire qu'au Burundi il n'existe qu'une ethnie. D'après la science, d'après l'ethnologie, on entend par ethnie un groupe de gens parlant une même langue, appartenant à une même culture et à une même civilisation. Le Burundi réunit tous ces éléments. Nous invitons aussi les Nations Unies à mener une enquête à ce sujet. Il n'existe pour 5 millions et demi d'habitants au Burundi aucun dialecte. Tous les Burundais parlent la même langue, ce qui, dans notre continent, constitue un cas assez rare, pour ne pas dire unique.

228. Alors, si d'après les anthropologues et les ethnologues, les sociologues, d'après même le dictionnaire, on entend par ethnie un groupe de gens qui réunissent les éléments que je viens de mentionner, pourquoi dénierait-on au Burundi son droit de constituer une ethnie ? Mieux encore, le Burundi, avant même l'introduction du catholicisme et du protestantisme, avait une identité de croyance religieuse. Aujourd'hui, on partage une identité de conditions économiques et sociales.

229. Le Ministre des affaires étrangères du Rwanda a parlé ici [2054<sup>ème</sup> séance] d'une "minorité féodale". Mais ne sait-il pas que le Burundi a renversé la monarchie le 28 novembre 1966 ? Aujourd'hui, cette minorité sûre d'elle dont on parle est donc purement imaginaire. Le Ministre des affaires étrangères du Rwanda a vécu au Burundi. Moi, quand j'avais 6 ans, j'ai travaillé de mes propres mains et je partageais mon temps entre l'école et les occupations des champs. Je voudrais donc demander au Ministre des affaires étrangères si dans le domaine de l'économie et des affaires sociales, il pourrait soutenir que le président Micombero, qui était son condisciple de classe, n'est pas né dans des conditions identiques à celles dans lesquelles lui-même est né. Nous voudrions également qu'une enquête soit faite à ce sujet. Je tiens à ajouter qu'en juin j'ai tenu à montrer à la Mission spéciale des Nations Unies au Burundi la colline sur laquelle le Président de la République est né et les conditions dans lesquelles il a vécu tant du point de vue économique que du point de vue social. Je défie le Ministre des affaires étrangères de contester cela. Les conditions économiques et sociales sont encore identiques aujourd'hui, au moment où je vous parle, pour ceux qui politiquement ont été qualifiés de Tutsi et ceux qui ont été qualifiés de Hutu.

230. La méthode consistant à cataloguer les Burundais visait à un stratagème politique, c'est-à-dire qu'on voulait créer un cheval de bataille politique. Et, sur le plan politique, chez quelques-uns, surtout ceux qui ont fait des études dans certains pays, on a fait effectivement une différenciation entre ce que l'on appelle les Tutsi et les Hutu.

231. Vous voyez donc que tant sur le plan politique que sur le plan économique, nous sommes ouverts à toute enquête pour qu'on fasse la lumière. Nous eussions souhaité qu'une telle enquête puisse se faire au Burundi et au Rwanda en même temps pour établir l'identité; et nous aurions souhaité – et cela reste notre souhait – que le problème soit traité au sein de l'OUA, si l'on veut respecter et sauvegarder la fraternisation qui caractérise les Africains.

232. Si, d'après les dictionnaires, tous les Français de France sont considérés comme constituant une unité, donc une entité nationale, pourquoi ne ferait-on pas la même chose pour le Burundi ? Je cite ce cas au hasard, car il y a en France des émigrants de tous pays, que je ne peux pas nommer parce qu'ils sont trop nombreux. Au Burundi, depuis le XIII<sup>ème</sup> siècle, Hutu et Tutsi ont vécu dans une véritable osmose ethnique. Ici, je m'adresse au Ministre des affaires étrangères pour lui citer les paroles du dernier résident général, M. Jean-Paul Harroy, qui, comme on le sait, n'était pas l'homme le plus favorable au Burundi, particulièrement à la suite des élections de 1961, qui ont véritablement changé les événements dans un sens contraire à ce qu'il espérait.

233. Quand je parle de Jean-Paul Harroy, je ne voudrais pas qu'on lie, par là, son action à celle de la Belgique, à laquelle je rends hommage, en particulier, pour son attitude ces derniers temps, et avec laquelle mon gouvernement vient de renouveler ses accords il y a un peu moins d'une semaine. Ce gouvernement, en dépit de sollicitations, de pressions intenses du Rwanda et des syndicats chrétiens, ce gouvernement, dis-je, ayant en main une analyse objective de la question, s'est refusé à prendre parti contre le Gouvernement du Burundi, sachant bien que celui-ci se devait de contrecarrer un génocide dirigé contre les 5 millions et demi de Burundais.

234. Récemment, nous avons raccompagné M. Jean-Paul Harroy à l'aérodrome de Kigali, et au cours du long trajet, voici ce qu'il m'a dit et qui vous montrera qu'au Burundi les pourcentages, quant à la symbiose ethnique, quant aux brassages raciaux, ne sont pas ceux du Rwanda, et c'est la raison pour laquelle nous demandons que l'on n'exporte pas du Rwanda ce pastiche ethnique pour l'importer au Burundi. M. Harroy, donc, qui a dirigé le Burundi pendant une décennie, m'a dit – et je le lui ai fait répéter pour pouvoir le noter mot par mot – et vous vous apercevrez que ce n'était pas à proprement parler un compliment puisqu'il estime, pour sa part, que le fait qu'il n'y ait pas de lignes ethniques au Burundi est mauvais :

“Au Burundi, la situation est plus compliquée; il y a eu beaucoup de mélanges, énormément de mélanges. Au Burundi, on ne pouvait savoir vraiment à quelle ethnie vous apparteniez”.

Il a ajouté que si la situation au Burundi était plus compliquée :

“... c’est par opposition au Rwanda où des critères différentiels entre Hutu et Tutsi ont été exploités pour allumer et attiser les passions tribales... La taille des Tutsi — puisque cela a été un des critères pour cataloguer les uns et les autres — était au Rwanda provoquée à l’aide de procédés spéciaux d’étirage des membres durant la tendre enfance et moyennant un original système nutritif laitier, auquel il faut attribuer la taille de 2 m 02 ou de 2 m 03 que mesuraient respectivement les deux ex-rois du Rwanda, Mutara et Kigeliv”.

Je lui ai posé la question de savoir comment on avait réussi à cataloguer les Tutsi et les Hutu au Burundi et au Rwanda, puisqu’il n’y avait jamais eu de recensement; il m’a répondu que les autorités coloniales “recouraient à un simple sondage pour la détermination de l’appartenance ethnique et du nombre des Hutu et des Tutsi”. Or, chez nous, ce système n’a pas réussi.

235. Je voudrais conclure en disant qu’étant donné cette définition, on se rendra compte qu’au Burundi la situation ethnique, la situation politique, diffère essentiellement de celle du Rwanda, et qu’en conséquence, il ne serait pas de bon ton de chercher à nous imposer un système provenant de l’extérieur. La seule raison pour laquelle le peuple burundais et le gouvernement ont réussi, pour la troisième fois, à contrecarrer un crime de génocide inspiré de l’extérieur, c’est à cause précisément de cette situation ethnique, de cette cohésion plusieurs fois millénaire.

236. Vous avez donc le portrait de la nation burundaise; sur le plan ethnologique il n’existe qu’une ethnie mais on sait que certains milieux influencés de l’extérieur — et particulièrement du Rwanda — veulent, pour des raisons politiques, créer deux ethnies. Mais dans le cas où il y aurait deux ethnies nettement distinctes, je voudrais dire à ceux qui cherchent à mettre le Burundi en miettes tribales qu’aujourd’hui nous tendons à une unification des peuples et non pas à la tribalisation des institutions comme c’est le cas au Rwanda.

237. A ce sujet, vous vous rendrez compte que l’OUA n’a pas d’autres raisons d’exister que celles d’unifier le continent, les peuples, les cultures, les civilisations, les systèmes et les régimes.

238. Dans le cas où ma délégation serait amenée à prendre la parole, nous vous demanderons de nous en excuser; nous avons une abondante documentation que j’aurais pu citer pendant plusieurs heures mais, par souci de coopération, je voudrais m’arrêter là. Toutefois, en terminant, je voudrais citer mon ouvrage, dont un des chapitres était consacré aux relations amicales et fraternelles entre le Burundi et le Rwanda.

239. Depuis 1966, date à laquelle j’étais chef de mission, je n’ai cessé d’engager notre gouvernement à mettre des centaines de milliers de réfugiés rwandais hors d’état de nuire au Rwanda. Je renvoie le Ministre des affaires étrangères du Rwanda aux entretiens que je n’ai cessé d’avoir avec ses représentants successifs — notamment avec l’ancien représentant permanent, M. Mudingue — et au

cours desquels j’ai montré la nécessité pour les deux pays de vivre en harmonie.

240. Je disais dans un chapitre de mon livre :

“Un concours de conjonctures variées milite pour une étroite coopération entre le Burundi et le Rwanda, sans atteinte à leurs institutions nationales.”

241. Aujourd’hui, le Ministre des affaires étrangères vient de s’ingérer de la manière la plus spectaculaire dans les affaires du Burundi. Comme nous l’avons déjà dit, son souci est, bien sûr, de déguiser le rôle qu’il a joué lui-même lors des hécatombes qui ont eu lieu au Rwanda et de dissimuler la part prise par le Rwanda aux événements de mai dernier au Burundi.

242. Cependant, si j’ai dû intervenir — et je m’adresse particulièrement aux frères africains, à tous les représentants ici présents et à tous les Membres de l’Organisation des Nations Unies — c’est parce que le Ministre des affaires étrangères du Rwanda a tenu à déformer et à dénaturer un problème. Malgré la connaissance que nous avons des méfaits d’éléments influencés par le Rwanda, nous avons tenu à régler nos problèmes à l’africaine.

243. Je disais encore dans le même chapitre de mon livre :

“La collaboration en voie de prendre racine risquera cependant d’être compromise à l’avenir si elle ne s’entoure pas d’une garantie absolue contre toute immixtion dans les affaires intérieures des deux gouvernements.”

244. Voilà pourquoi nous tenons à dire que c’est pour des impératifs soulevés par M. Munyaneza, ministre des affaires étrangères du Rwanda, que nous avons été amenés à intervenir pour lui montrer que nous ne nous contentons pas de déclarations fortuites. Nous avons des faits à l’appui, des documents irrécusables et, à l’avenir, si cela s’avérait nécessaire, nous ne manquerions pas de sortir ces documents.

245. Je voudrais conclure enfin en disant que, à la suite du génocide qui a été déclenché au Rwanda de 1959 à 1964, même les assistants techniques de l’ONU ont dû quitter l’université de Butare en claquant les portes et en disant qu’il était inutile de former des jeunes gens qui, demain, seraient destinés à la noyade dans les rivières, comme c’était le cas pour leurs frères. Tout cela est confirmé par le rapport de la Mission spéciale des Nations Unies, qui parle de la dictature d’un parti politique rwandais, à savoir le parti hutu, qui a imposé sa loi dans son pays. Je pourrais citer le texte en entier si les circonstances l’exigeaient.

246. Je termine en vous disant que je suis infiniment reconnaissant à toutes les délégations qui ont bien voulu me donner de leur temps afin de pouvoir entendre un deuxième son de cloche.

247. M. HOVEYDA (Iran) : Le représentant de l’Irak a abordé, au début de la séance de cet après-midi, la question de ses relations avec mon pays, en commençant, comme d’habitude, par déformer une appellation géographique établie depuis les débuts de l’histoire de l’humanité. Ceci

n'est pas pour m'étonner. Ma délégation n'a cependant pas l'intention de faire perdre du temps à cette assemblée avec des polémiques inutiles. Je désire seulement rappeler ici quelques faits que tout le monde connaît déjà.

248. En ce qui concerne les îles du golfe Persique sur lesquelles l'Iran a rétabli sa souveraineté interrompue par le règne du colonialisme, notre représentant au Conseil de sécurité a amplement expliqué le fond de la question lors de la séance du 9 décembre 1971<sup>14</sup>. Il n'y a pas lieu d'y revenir.

249. Pour ce qui est de nos relations avec les pays arabes, nous n'avons pas besoin, ici, de porte-parole. Nous développons nos rapports nous-mêmes et les annales des Nations Unies témoignent amplement de notre soutien constant de la juste cause de nos frères arabes.

250. Quant à la question du fleuve frontalier commun, objet d'un traité conclu également à l'époque colonialiste, le Ministre irakien a reconnu lui-même que sa délégation avait déjà pris du temps à l'Assemblée générale, lors des deux dernières sessions, pour exposer son point de vue. Je ne voudrais pas répéter ici les réponses que ma délégation avait alors données.

251. Le Ministre irakien a insisté sur la nécessité du respect des engagements contractuels internationaux, mais il a, une fois de plus, comme ses prédécesseurs à cette tribune, omis de mentionner que l'Irak, pendant plus de 32 ans, s'était refusé, malgré nos représentations constantes, à appliquer certaines clauses très importantes de ce traité. Dois-je rappeler ici que, conformément au droit international, la non-application d'une clause essentielle d'un traité par une des parties donne le droit à l'autre partie de considérer ce traité comme non avenu ?

252. Quant à notre position sur le renvoi de la question à la Cour internationale de Justice, nous avons déjà exposé notre point de vue au Président du Conseil de sécurité dans une lettre en date du 2 septembre 1969<sup>15</sup>.

253. De plus, tous les aspects de ces problèmes ont été amplement portés à la connaissance de l'Assemblée générale, comme en témoignent les comptes rendus pertinents, ainsi qu'à la connaissance du Président du Conseil de sécurité dans des lettres en date du 1er mai 1969<sup>16</sup>, du 9 mai 1969<sup>17</sup> et, comme je l'ai dit, du 2 septembre 1969.

254. Je suis très heureux de relever que le Ministre irakien, malgré son ton agressif, a cité les paroles prononcées récemment par son président quant au désir de l'Irak de régler ses différends avec l'Iran. Mais dois-je rappeler ici que mon gouvernement, malgré des mesures irakiennes contraires au droit international et au respect des droits de l'homme — je pense aux expulsions en masse, inhumaines,

d'Iraniens, qui ont eu lieu en janvier dernier et ont ému l'opinion mondiale — n'a jamais cessé d'affirmer son désir de régler l'ensemble de ses différends avec l'Irak sur la base des principes reconnus du droit international et de la justice ?

255. D'ailleurs, ai-je besoin de le mentionner, nous entretenons d'excellentes relations avec tous nos autres voisins et nous espérons qu'il en sera également ainsi avec nos voisins irakiens.

256. J'ai voulu simplement rappeler ici ce que ma délégation a déjà eu l'occasion d'exposer à maintes reprises au cours des précédentes sessions. Je ne veux pas retenir davantage l'attention de l'Assemblée. Je ne peux que renvoyer les représentants à tous les documents des Nations Unies qui contiennent l'exposé de notre point de vue.

*M. Espinosa (Colombie), vice-président, prend la présidence.*

257. M. YASSEEN (Irak) : Je ne viens pas ici pour débattre de questions déjà discutées, mais le représentant de l'Iran m'oblige à apporter certaines précisions.

258. En ce qui concerne les îles du golfe Arabique, je ne voudrais pas rouvrir le débat sur cette question. Le caractère arabe de ces îles a été prouvé d'une façon incontestable lors de la déclaration faite par notre représentant devant le Conseil de sécurité. Ce que nous déplorons et ce que nous avons déploré, c'est la violation d'un principe fondamental de la Charte des Nations Unies, à savoir le principe de l'interdiction du recours à la force dans les relations internationales. Personne n'ignore que l'Iran a envahi militairement ces îles et que cette question est encore pendante devant le Conseil de sécurité. Si son examen a été remis, c'est parce qu'on s'attendait à certains efforts diplomatiques pour rappeler l'Iran à la sagesse afin de rétablir une situation qui serait conforme aux exigences de l'ordre juridique international.

259. En ce qui concerne un autre point — le Traité de frontière de 1937 — le représentant de l'Iran a prétendu que l'Irak n'avait pas appliqué pendant plus de 30 ans certaines dispositions de ce traité; mais il a conclu en disant que l'Iran pouvait considérer ce traité comme non avenu.

260. En toute humilité, je voudrais dire que le représentant de l'Iran se trompe. Le droit international ne consacre pas l'anarchie. On ne saurait défier les conventions internationales. Les conventions doivent être respectées : *pacta sunt servanda*. Celui qui prétend qu'une partie n'a pas accompli ses obligations conventionnelles ne peut pas se constituer juge dans sa propre cause. L'Iran par conséquent ne peut absolument pas considérer le Traité de 1937 comme non avenu. Il n'est pas possible de se délier d'une façon aussi facile des engagements internationaux. Et, pour prouver son respect de l'ordre juridique international et surtout de ses principes structurels, l'Irak a offert d'aller devant la Cour internationale de Justice pour savoir si l'Iran a vraiment le droit de considérer unilatéralement ce traité comme non avenu.

261. Nous tenons beaucoup, comme l'a bien souligné le Président de la République, à entretenir les meilleures

<sup>14</sup> Documents officiels du Conseil de sécurité, vingt-sixième année, 1610ème séance.

<sup>15</sup> Ibid., vingt-quatrième année, Supplément de juillet, août et septembre 1969, document S/9425.

<sup>16</sup> Ibid., Supplément d'avril, mai et juin 1969, document S/9190.

<sup>17</sup> Ibid., document S/9200.

relations avec tous les Etats du monde et, à plus forte raison, avec nos voisins. Fort heureusement, nos relations sont excellentes avec tous nos voisins. Nous espérons, comme le représentant de l'Iran, que nos relations avec l'Iran également se normaliseront.

262. Mais il faudrait à cette fin que l'Iran respecte dans ses relations avec l'Irak les principes fondamentaux de l'ordre juridique international, et particulièrement le principe *pacta sunt servanda*. Ce serait un prélude pour rétablir les relations irako-iraniennes sur une base solide de bon voisinage.

263. M. PACHACHI (Emirats arabes unis) [*interprétation de l'anglais*] : Je vous prie de m'excuser de prendre la parole à une heure aussi tardive. Le représentant de l'Iran a dit, dans la déclaration qu'il a faite cet après-midi, que son pays avait recouvré sa souveraineté sur certaines îles du golfe Arabique, souveraineté interrompue, a-t-il dit, par la domination coloniale. Je suis donc contraint de déclarer, au nom du Gouvernement des Emirats arabes unis, que nous ne reconnaissons d'autre souveraineté sur ces îles arabes du golfe Arabique que celle des Emirats arabes unis.

264. Notre position a été précisée en maintes occasions. Le Gouvernement des Emirats arabes unis, aussitôt après la proclamation de son indépendance, a déclaré qu'il considérait ces îles comme étant arabes, qu'elles avaient toujours été arabes, et il a déploré le recours à la force dans le règlement de ce différend entre voisins. Je me suis fait l'écho de cette position au Conseil de sécurité le 9 décembre 1971<sup>18</sup>, de même qu'ici, lors de la vingt-sixième session de l'Assemblée générale [2007ème séance], à l'occasion de notre admission à l'Organisation des Nations Unies. Mon pays a également participé à l'envoi d'une lettre au Président du Conseil de sécurité en juillet dernier<sup>19</sup>, exposant dans le détail sa position sur cette question qui, bien entendu, est pour nous d'un intérêt direct et fondamental.

265. J'ai été contraint de faire cette déclaration afin de consigner au compte rendu la position de mon gouvernement et de mon pays à ce sujet.

<sup>18</sup> Voir *Documents officiels du Conseil de sécurité, vingt-sixième année*, 1610ème séance.

<sup>19</sup> *Ibid.*, vingt-septième année, Supplément de juillet, août et septembre 1972, document S/10740.

266. M. HOVEYDA (Iran) : Le représentant de l'Irak a dit tout à l'heure que je l'avais obligé à venir à cette tribune pour me répondre. Je crois qu'il intervertit un peu les choses, car si quelqu'un a été obligé de venir à cette tribune aujourd'hui, c'est bien moi, et cela parce que le Ministre de l'Irak a dit des choses qui ne correspondent pas à la réalité. Par conséquent, je ne vois pas comment j'aurais pu l'obliger à venir à cette tribune.

267. Cela dit, dans l'intervention qu'il vient de faire, le représentant de l'Irak n'a apporté aucun élément nouveau dans ce débat. Par conséquent, je ne ferai pas perdre son temps à cette assemblée et je renverrai simplement aux documents officiels de l'Assemblée et du Conseil de sécurité dans lesquels la position de mon gouvernement a été consignée.

268. D'autre part, le représentant de l'Irak, tout à l'heure, a voulu nous donner des leçons de respect du droit international. Je ne veux pas insister mais je crois qu'en tant que représentant de l'Irak il est bien mal venu de donner des leçons pareilles.

269. De plus, le représentant des Emirats arabes unis est venu exposer la position de son gouvernement, ici, il y a quelques instants, juste avant moi. Il a fait référence à la séance du Conseil de sécurité en date du 9 décembre 1971, séance à laquelle j'avais fait moi-même allusion il y a quelques minutes, à cette tribune. Par conséquent, je ne vois pas le besoin de me répéter puisque notre représentant au Conseil de sécurité avait exposé ce jour-là la position de mon gouvernement.

270. Enfin, le représentant des Emirats arabes unis a fait mention d'une lettre du mois de juillet dernier — du 17 juillet, je crois — au Président du Conseil de sécurité<sup>20</sup>. Ici non plus, je ne vois pas la nécessité de prendre le temps de cette assemblée puisque le 7 août 1972, dans une lettre que j'ai adressée moi-même au Président du Conseil de sécurité<sup>21</sup>, j'ai répondu à la lettre dont le représentant des Emirats arabes unis a fait mention.

*La séance est levée à 18 h 45.*

<sup>20</sup> *Ibid.*

<sup>21</sup> *Ibid.*, document S/10756.